

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023**

Délibération n°2023.12.243

**Société publique locale «Grand Angoulême mobilité aménagement»
(SPL Gama) : rapport annuel 2022 aux collectivités actionnaires**

LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à 17h30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **7 décembre 2023**
Secrétaire de Séance: **François ELIE**

Membres en exercice: **75**
Nombre de présents: **58**
Nombre de pouvoirs: **13**
Nombre d'excusés: **4**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Christophe DUHOUX, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Brigitte BAPTISTE à Francis LAURENT, Minerve CALDERARI à Raphaël MANZANAS, Séverine CHEMINADE à Jean-Jacques FOURNIE, Anthony DOUET à Roland VEAUX, Valérie DUBOIS à Sophie FORT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Gérard LEFEVRE, Dominique PEREZ à Michel GERMANEAU, Catherine REVEL à Pascal MONIER, Mireille RIOU à Gérard DEZIER, Philippe VERGNAUD à François ELIE, Marcel VIGNAUD à Gérard DESAPHY, Vincent YOU à Jean-Philippe POUSSET,

Excusé(s):

Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Chantal DOYEN-MORANGE, Nathalie DULAIS,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Publication : 20/12/2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2023

**DELIBERATION
N°2023.12.243**

Rapporteur : Michel GERMANEAU

**SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « GRAND ANGOULEME MOBILITE AMENAGEMENT »
(SPL GAMA) : RAPPORT ANNUEL 2022 AUX COLLECTIVITES ACTIONNAIRES**

Pilier : 9) DEVELOPPER ET PRENDRE SOIN DES RESSOURCES
Ambition : 9) NON VENTILÉ
Enjeux : 9) NON VENTILÉ

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre les partenariats pour le développement durable

GrandAngoulême, compétent en matière d'aménagement de l'espace communautaire, a créé en avril 2013, la Société publique locale (SPL) « Grand Angoulême Mobilité Aménagement » (GAMA) afin d'assurer le portage de ses futures opérations d'aménagement tout en garantissant la maîtrise publique des opérations avec une gouvernance resserrée.

En effet, avec une SPL, la maîtrise politique est renforcée et l'actionnariat public exclusif, ce qui permet une meilleure prise en compte des enjeux communs et une forte souplesse et réactivité pour la mise en œuvre des projets. Pour rappel, une SPL ne peut intervenir qu'au bénéfice de ses actionnaires publics, dans le cadre de leurs compétences, et sur leurs seuls territoires. Dans le cadre du contrôle analogue, les administrateurs de la SPL GAMA doivent approuver chaque année le rapport annuel et ensuite le transmettre aux collectivités actionnaires pour que celles-ci puissent l'approuver par leurs propres instances.

Le présent rapport annuel joint en annexe, concerne l'année 2022 de la SPL GAMA.

En synthèse, les éléments marquants suivants sont à retenir :

- **Entrée de nouveaux actionnaires :**

De nouvelles collectivités sont entrées au capital de GAMA en 2022. Il s'agit de :

- la commune de DIGNAC,
- la commune de JUILLAC-LE-COQ,
- la commune de VOUZAN.

Il n'y a pas eu d'augmentation de capital ; l'entrée des nouveaux actionnaires se faisant, comme habituellement, pas la cession aux nouveaux entrants d'une partie de ses actions de la part de GrandAngoulême.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Publication : 20/12/2023

- **Ressources humaines**

L'année 2022 a été marquée par des mouvements importants du personnel au sein de la SPL GAMA, avec 5 départs et 8 arrivées. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces chiffres très élevés :

- Les mouvements importants de personnel sont traditionnellement observés au sein de la SPL GAMA (ainsi, de 2016 à 2021, le nombre moyen de départs était de 2,5/an) ;
- Il s'agit d'un phénomène national, lié à la reprise post COVID, et observé dans de nombreuses sociétés et collectivités ;
- Un contexte plus conjoncturel, lié à une évolution très importante du carnet de commande de la SPL GAMA, avec, notamment la diminution progressive du contrat BHNS, au profit d'un portefeuille d'activités très diversifiées et d'une augmentation importante du nombre de contrat, contraignant à une adaptation du travail et des compétences des salariés, que certains n'ont pas souhaité suivre.

Toutefois, et ce malgré un contexte de recrutement très difficile, 8 salariés ont intégré la société et les 2 pôles d'activités de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre ont ainsi pu être reconstitués à la fin de l'année 2022 ; ce qui témoigne de l'efficacité des recrutements et de l'attractivité de la SPL GAMA.

- **Plan de charge de la société**

L'année 2022 est marquée par une forte baisse de son mandat « historique » du BHNS, porté par son actionnaire majoritaire GrandAngoulême. Ainsi, en 2022, ce mandat n'a représenté plus que 12% de l'activité totale de la société ; alors qu'il était encore trois fois supérieur l'année précédente, et bien plus encore précédemment.

Cette diminution était bien entendu prévisible ; l'opération devant naturellement se terminer. C'est pourquoi, un important plan de renouvellement a été engagé depuis plusieurs années (augmentation de l'actionariat, développement de l'activité mandat notamment en bâtiment, montée en compétences sur les aspects environnementaux, développement durable et énergie, etc...). De nombreuses nouvelles missions se sont ainsi « substituées » au mandat historique du BHNS, et ont permis de maintenir une activité opérationnelle quasi stable par rapport à l'année 2021 (- 3,1%).

Il est à noter par ailleurs que la part d'activités liée aux projets de GrandAngoulême reste élevée (même si elle est en très légère diminution) et demeure de loin la plus importante de l'activité globale de la SPL GAMA, avec environ 60% en volume.

Le niveau d'activités avec les autres collectivités fluctue suivant les années et en fonction des projets. Il reste très réparti sur de nombreux clients : 16 des 24 collectivités actionnaires ont ainsi apporté une activité à la SPL GAMA en 2022.

Il convient de souligner par ailleurs un part d'activités croissante avec l'agglomération de Grand Cognac. Sept nouveaux contrats ont été signés en 2022.

En conclusion, il est à retenir que pour suppléer à la diminution d'activités en lien avec le BHNS et maintenir ses résultats, la SPL GAMA a diversifié ses activités, ce qui a conduit à assurer en 2022 le suivi de :

- 14 mandats, dont 4 nouveaux mandats signés en 2022 ;
- 17 assistances à maîtrise d'ouvrage (AMO) et conduites d'opérations, dont 8 signées en 2022 ;
- 29 missions de maîtrise d'œuvre VRD (MOE), dont 7 signées en 2022 ;
- 1 concession.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Publication : 20/12/2023

- **Perspectives et orientations stratégiques**

L'évolution du portefeuille d'activités de la société est désormais une évidence acquise, avec une demande croissante d'interventions, sur des opérations diversifiées et aussi bien en VRD qu'en bâtiment, et en maîtrise d'ouvrage qu'en maîtrise d'œuvre. En comparaison du passé, ces opérations sont également plus ponctuelles et moins rémunératrices prises individuellement.

La pérennité de la société passe donc par la contractualisation régulière de nouveaux contrats ; ce qui implique en particulier d'anticiper au mieux les besoins de ses actionnaires ; d'où la volonté – notamment – de développer les missions de concertations et de médiation, et de poursuivre dans la montée en compétences sur les volets environnementaux (bâtiments bas carbone et à haute performance énergétique, renaturations urbaines, intégration renforcée de la végétalisation, etc...)

Ces adaptations continues et la recherche permanente de la satisfaction des collectivités actionnaires, doit ainsi permettre de maintenir en totale efficacité et pertinence, l'outil public qu'est la SPL GAMA, offrant ainsi aux actionnaires de disposer d'une telle société, capable d'intervenir au besoin, avec souplesse et performance, pour leur développement et la réponse aux attentes de leur population.

Vu l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales,

Je vous propose :

D'APPROUVER le rapport annuel 2022 de la SPL GAMA, précédemment approuvé par les administrateurs de la société par délibération n°2023.03.03 du conseil d'administration en date du 28 mars 2023.

| | |
|--|--|
| Pour : 71 Contre : 0 Abstention : 0 | APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE |
|--|--|

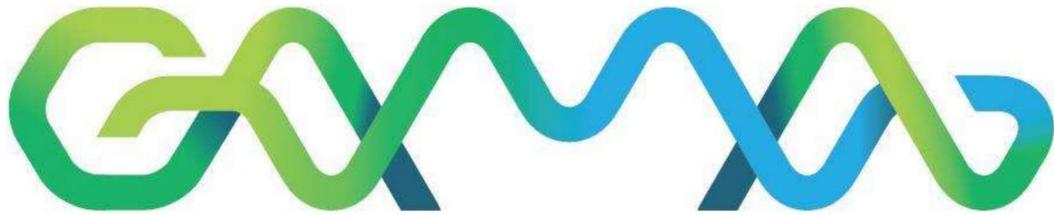
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Publication : 20/12/2023



Grand Angoulême • Mobilité • Aménagement

RAPPORT ANNUEL

AUX ORGANES DELIBERANTS DES COLLECTIVITES ACTIONNAIRES

ANNEE 2022

Mars 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Publication : 20/12/2023

Table des matières

| | | |
|------|--|----|
| 1. | VIE DE LA SOCIETE ET PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS | 3 |
| 1.1. | <i>Préambule</i> | 3 |
| 1.2. | <i>Actionnariat</i> | 3 |
| 1.3. | <i>Personnel de la société</i> | 6 |
| 1.4. | <i>Présentation des comptes de l'exercice 2022</i> | 8 |
| 2. | ACTIVITE OPERATIONNELLE 2022 ET EVOLUTIONS | 10 |
| 2.1. | <i>Synthèse de l'activité</i> | 10 |
| 2.2. | <i>Activité opérationnelle en mandat</i> | 12 |
| 2.3. | <i>Activité opérationnelle en Assistance à Maitrise d'Ouvrage</i> | 17 |
| 2.4. | <i>Activité opérationnelle en concession</i> | 21 |
| 2.5. | <i>Activité opérationnelle en maitrise d'œuvre</i> | 23 |
| 3. | ACTIVITE EN RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT | 30 |
| 3.1. | <i>La diversification géographique</i> | 30 |
| 3.2. | <i>Le développement des mandats</i> | 30 |
| 3.3. | <i>L'intervention dans le développement durable</i> | 30 |
| 3.4. | <i>L'appui à la concertation et à la médiation</i> | 31 |
| 4. | EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR..... | 32 |

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Publication : 20/12/2023

1. VIE DE LA SOCIETE ET PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

1.1. PREAMBULE

Afin d'assurer la gestion technique, financière, administrative et juridique de ses futures opérations, induites par l'ensemble des projets de mobilité et d'aménagements qu'elle avait à porter et à en assurer la gouvernance, la communauté d'agglomération de GrandAngoulême a décidé, en 2013, avec la ville d'Angoulême et 5 autres collectivités, la création d'un outil opérationnel dédié et adapté à la mise en œuvre de ses projets : une société publique locale d'aménagement (SPLA) dénommée « Grand Angoulême Mobilité Aménagement » (GAMA).

En effet, les sociétés publiques locales (SPL) et les sociétés publiques locales d'aménagement (SPLA) sont des sociétés anonymes de droit privé, dont le capital est entièrement détenu par au moins deux collectivités locales (ou leurs groupements) et qui exercent sur cette société un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services.

Depuis lors, la société a vu de plus en plus d'actionnaires entrer à son capital et la solliciter afin d'être accompagnés dans les études et la réalisation de leurs projets d'aménagement et de constructions.

Dans cet objectif, et afin d'avoir un champ d'intervention plus large que celui de l'aménagement et de pouvoir proposer aux actionnaires des missions plus complètes dans différents types d'opérations (réalisation d'opérations de construction, exploitation de services publics industriels ou commerciaux, ou toutes autres activités d'intérêt général), la SPLA GAMA a entrepris sa transformation en Société Publique Locale (SPL) régie par l'article L. 1531-1 du code général des collectivités territoriales, ainsi que par les dispositions du titre II du livre 5 de la première partie du même code, par les dispositions du livre II du code de commerce sous réserve de celles de son article L. 225-1. Cette transformation a été effective dans le courant de l'année 2017.

Une seconde transformation, intervenue en 2019, a visé à modifier les statuts afin de permettre à la SPL GAMA d'ouvrir son capital, jusque-là réservé aux seules collectivités du territoire de GrandAngoulême, à l'ensemble des collectivités locales du département de la Charente.

1.2. ACTIONNARIAT

Au 31/12/2022, la société est composée de 24 actionnaires, représentés par 18 administrateurs, dont 2 représentent les 22 actionnaires dits « minoritaires », réunis en assemblée spéciale.

Au cours de l'année 2022, l'actionnaire GRANDANGOULÊME a cédé :

- 1 action à l'actionnaire DIGNAC pour un prix unitaire de 1 000 euros.
- 1 action à l'actionnaire JUILLAC-LE-COQ pour un prix unitaire de 1 000 euros.
- 1 action à l'actionnaire VOUZAN pour un prix unitaire de 1 000 euros.

Le conseil d'administration du 6 avril 2022 a donné son agrément sur ces cessions d'actions, qui a permis l'entrée de ces 3 nouveaux actionnaires au capital.

Il n'y a pas eu de modification du capital social en 2022, et celui-ci reste établi à 1 000 000 € (1 000 actions de 1 000 € chacune).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

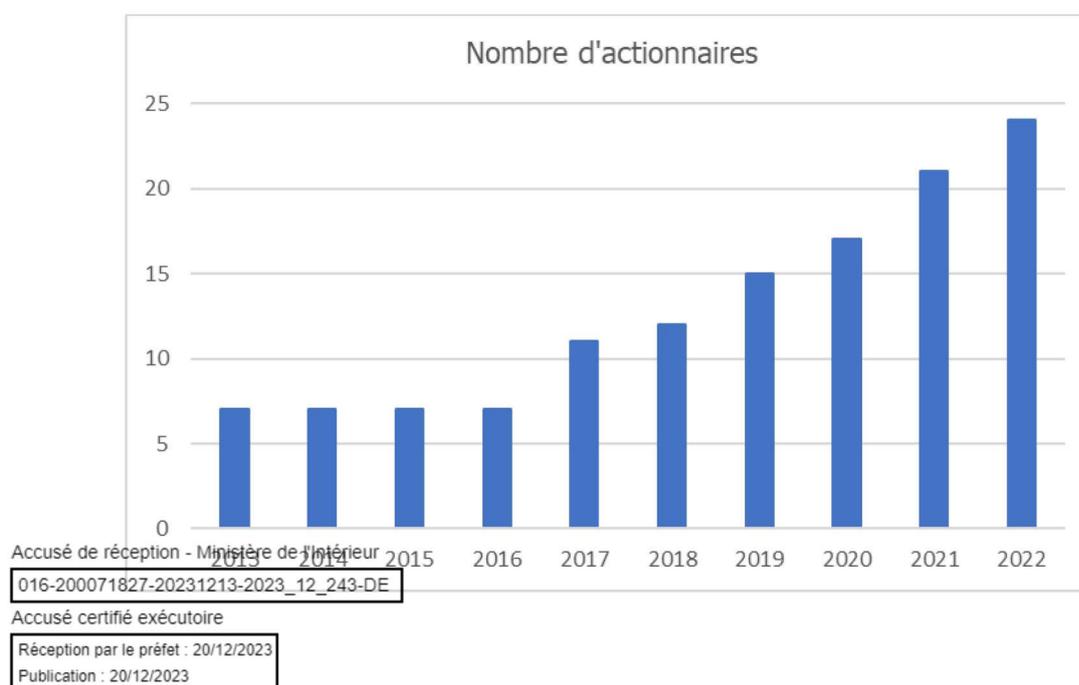
Publication : 20/12/2023

Au 31/12/2022, la répartition de l'actionnariat et des représentations au sein des différentes instances, est ainsi la suivante :

| Actionnaires | Nombre d'actions | Montant (€) | % du capital | Représentants au Conseil d'Administration | Représentants à l'Assemblée Spéciale | Représentants à l'Assemblée Générale |
|-------------------------|------------------|--------------------|---------------|---|--------------------------------------|--------------------------------------|
| GrandAngoulême | 862 | 862 000 € | 86,2% | 15 | | 1 |
| Grand Cognac | 28 | 28 000 € | 2,8% | 1 | | 1 |
| Angoulême | 25 | 25 000 € | 2,5% | 2 | 1 | 1 |
| Soyaux | 20 | 20 000 € | 2,0% | | 1 | 1 |
| La Couronne | 15 | 15 000 € | 1,5% | | 1 | 1 |
| Gond-Pontouvre | 10 | 10 000 € | 1,0% | | 1 | 1 |
| Ruelle Sur Touvre | 10 | 10 000 € | 1,0% | | 1 | 1 |
| L'Isle d'Espagnac | 10 | 10 000 € | 1,0% | | 1 | 1 |
| C.C. Charente Limousine | 5 | 5 000 € | 0,5% | | 1 | 1 |
| Saint-Saturnin | 1 | 1 000 € | 0,1% | | 1 | 1 |
| Puymoyen | 1 | 1 000 € | 0,1% | | 1 | 1 |
| SIVU - EHPAD | 1 | 1 000 € | 0,1% | | 1 | 1 |
| Touvre | 1 | 1 000 € | 0,1% | | 1 | 1 |
| Bouex | 1 | 1 000 € | 0,1% | | 1 | 1 |
| Nersac | 1 | 1 000 € | 0,1% | | 1 | 1 |
| Dirac | 1 | 1 000 € | 0,1% | | 1 | 1 |
| Voeuil et Giget | 1 | 1 000 € | 0,1% | | 1 | 1 |
| Torsac | 1 | 1 000 € | 0,1% | | 1 | 1 |
| Champniers | 1 | 1 000 € | 0,1% | | 1 | 1 |
| Brie | 1 | 1 000 € | 0,1% | | 1 | 1 |
| Sireuil | 1 | 1 000 € | 0,1% | | 1 | 1 |
| Dignac* | 1 | 1 000 € | 0,1% | | 1 | 1 |
| Juillac-Le-Coq* | 1 | 1 000 € | 0,1% | 1 | 1 | |
| Vouzan* | 1 | 1 000 € | 0,1% | 1 | 1 | |
| TOTAL | 1000 | 1 000 000 € | 100,0% | 18 | 22 | 24 |

* Nouvel actionnaire en 2022

Historiquement, nous constatons que le nombre d'actionnaires a augmenté une première fois en 2017, puis augmente de façon régulière depuis 2019 :



Au 15/03/2023, la réparation des postes d'administrateurs est la suivante :

| Actionnaires | Nombre d'actions | % du capital | Représentée au CA par... | Représentée à l'AS par... |
|--------------------------------|------------------|--------------|---|---------------------------|
| GrandAngoulême | 862 | 86,2% | Catherine BREARD Françoise COUTANT Dominique PEREZ Françoise DELAGE Thierry HUREAU Martine RIGONDEAUD Frédéric CROS Jean-François DAURE Jérôme GRIMAL Benoît MIEGE-DECLERCQ Raphaël MANZANAS Jean-Luc MARTIAL Pascal MONIER Gilbert PIERRE-JUSTIN Jean-Philippe POUSSET | |
| Grand Cognac | 28 | 2,8% | Jean-Marc GIRARDEAU | |
| Angoulême | 25 | 2,5% | Pascal BUCHEMEYER Philippe TEXIER | Philippe VERGNAUD |
| Soyaux | 20 | 2,0% | | Pascal BUCHEMEYER |
| La Couronne | 15 | 1,5% | | Philippe TEXIER |
| Gond-Pontouvre | 10 | 1,0% | | Bertrand MAGNANON |
| Ruelle Sur Touvre | 10 | 1,0% | | Yannick PERONNET |
| L'Isle d'Espagnac | 10 | 1,0% | | Sylvain EJARQUE |
| C.C. Charente Limousine | 5 | 0,5% | | Eric PINAUD |
| Saint-Saturnin | 1 | 0,1% | | Catherine BRIE |
| Puymoyen | 1 | 0,1% | | Gérard BRUNETEAU |
| SIVU - EHPAD | 1 | 0,1% | | Barbara COUTURIER |
| Touvre | 1 | 0,1% | | Jacques PIOT |
| Bouex | 1 | 0,1% | | Michel ANDRIEUX |
| Nersac | 1 | 0,1% | | Eric DANCHE |
| Dirac | 1 | 0,1% | | Anne Marie TERRADE |
| Voeuil et Giget | 1 | 0,1% | | Jean-Claude VIGNERON |
| Torsac | 1 | 0,1% | | Olivier ADAM |
| Champniers | 1 | 0,1% | | Didier DUCONGE |
| Brie | 1 | 0,1% | | Michel BUISSON |
| Sireuil | 1 | 0,1% | | Dominique SARLANGE |
| Dignac* | 1 | 0,1% | | Pascal MORELET |
| Juillac-Le-Coq* | 1 | 0,1% | Brice DEZEMERIE | |
| Vouzan* | 1 | 0,1% | Pierre LEGER | |

* **Nouvel actionnaire en 2022**

A noter que le 06/03/2023, Madame Catherine BRIE a remplacé Monsieur Marcel VIGNAUD, en tant que représentante de la ville de Saint-Saturnin à l'assemblée spéciale.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_243-DE

Accusé certifié exécutoire

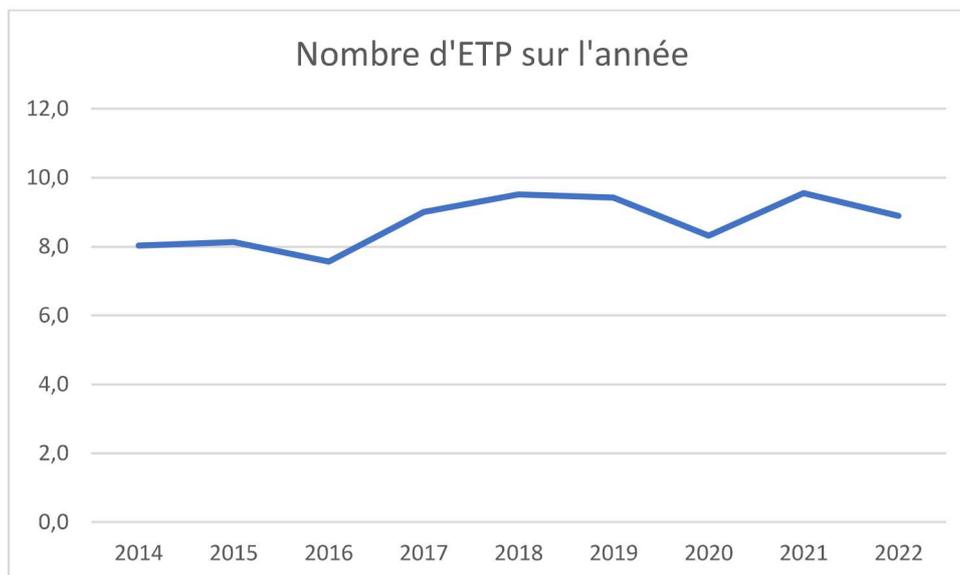
Réception par le préfet : 20/12/2023

Publication : 20/12/2023

1.3. PERSONNEL DE LA SOCIETE

Au 31/12/2022, l'effectif de la société se composait de 11 salariés (10 en CDI et 1 en contrat d'apprentissage), dont 6 cadres et 5 ETAM. A titre de comparaison, l'effectif était de 8 salariés au 31/12/2021 et de 9 salariés au 31/12/2020.

Le nombre « d'équivalents temps plein » (ETP) traduit l'effectif présent sur l'année. En 2022, le nombre d'équivalents temps plein a été de 8,9 (contre 9,5 en 2021) :



Ceci traduit un manque d'effectifs sur l'exercice 2022, en raison de mouvements très importants de personnel, avec 5 départs et 8 arrivées.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer le nombre important de départs :

- Un turn-over traditionnellement important au sein de la société : entre 2016 et 2021, le nombre moyen de départs, par an, a été de 2,5.
- Un contexte national en « sortie de COVID », qui a entraîné des démissions importantes dans beaucoup de sociétés, provoquant une augmentation générale et importante des turn-over.
- Un contexte particulier à GAMA, avec une refonte très importante du portefeuille d'activités en maîtrise d'ouvrage (comme nous le verrons plus loin), et des profils qui ne sentaient pas à l'aise dans ces nouvelles orientations. Il est notable que la totalité des départs étaient sur des postes directement ou majoritairement liés aux activités de maîtrise d'ouvrage.

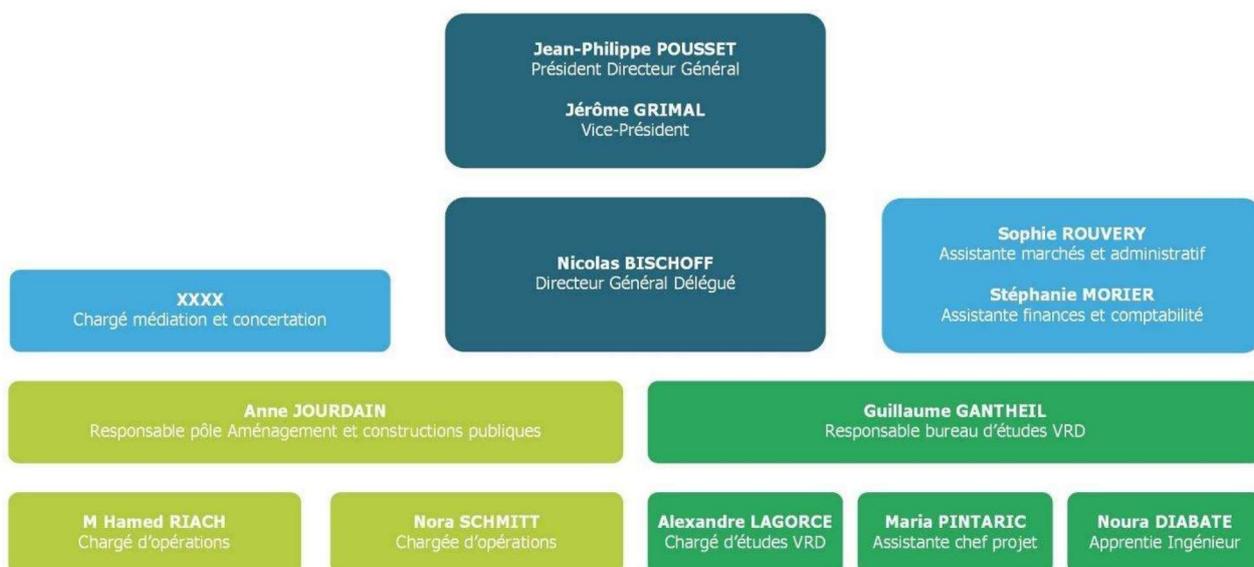
Il est toutefois à noter que, malgré un contexte général de pénurie de salariés dans de très nombreux domaines, et y compris dans nos métiers, la société GAMA a pu recruter 8 personnes, soit bien au-delà du seul remplacement des départs, et avec des profils de très bons niveaux :

- Recrutement de 4 cadres, dont un ingénieur et une architecte, présentant chacun plus de 10 ans d'expérience ; et même nettement plus pour certains.
- Recrutement d'une assistante administrative et marchés publics, très expérimentée également.
- Recrutement de 2 jeunes diplômés de niveau BAC+5 (dont 1 a démissionné après quelques mois et figure donc également dans le nombre des départs)
- Recrutement d'une apprentie ingénieure du CESI.

Suite à ces départs et arrivées, l'organisation de la société a pu être tout à la fois bien structurée autour de ses 2 pôles d'activités (maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre) et stabilisée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20231213-2023_12_243-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/12/2023
Publication : 20/12/2023

L'organigramme suivant présente les effectifs à ce jour :



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Publication : 20/12/2023

1.4. PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2022

Nous vous proposons de vous présenter dans cette partie du rapport de gestion les résultats les plus significatifs, dans les domaines comptables et financiers.

SYNTHESE DE LA PARTIE FONCTIONNEMENT UNIQUEMENT

| | 2022 | | Rappel 2021 |
|---|------------------|---------------------------|------------------|
| | Réalisé | Budget (CA avril 2022) | |
| Produits d'exploitation | | | |
| Rémunérations sur concessions (transfert charges) | 9 020 € | 9 020 € | 9 020 € |
| Rémunérations sur mandats hors BHNS | 164 658 € | 194 333 € | 71 242 € |
| Rémunérations sur mandat BHNS | 89 764 € | 128 567 € | 281 540 € |
| Rémunérations sur AMO (compris conduite d'opérations) | 88 143 € | 85 368 € | 117 831 € |
| Rémunérations sur MOe | 398 597 € | 459 223 € | 289 833 € |
| Rémunérations à trouver | s/o | 60 500 € | s/o |
| Total chiffre d'affaires | 750 181 € | 937 010 € | 769 466 € |
| Production stockée | 0 € | 0 € | 25 875 € |
| Suvention d'exploitation | 6 667 € | | |
| Reprises de provisions | 517 € | 0 € | 900 € |
| Autres produits | 1 892 € | 0 € | 8 604 € |
| Total produits d'exploitation | 759 257 € | 937 010 € | 804 845 € |
| Charges d'exploitation | | | |
| Achats et fournitures hors sous traitance | 138 611 € | 165 516 € | 118 663 € |
| Sous traitance | 33 896 € | 38 000 € | 38 329 € |
| Salaires et traitements | 416 183 € | 490 730 € | 444 116 € |
| Charges sociales | 148 906 € | 196 346 € | 165 843 € |
| Impôts, taxes et assimilés | 11 872 € | 18 761 € | 19 609 € |
| Amortissements et provisions | 2 724 € | 3 000 € | 2 817 € |
| Autres charges | 434 € | 3 000 € | 2 239 € |
| Total charges d'exploitation | 752 626 € | 915 353 € | 791 616 € |
| Résultat d'exploitation | 6 631 € | 21 657 € | 13 230 € |
| Résultat financier | 0 € | 0 € | 0 € |
| Charges financières | 0 € | 0 € | 0 € |
| Résultat courant | 6 631 € | 21 657 € | 13 230 € |
| Produits exceptionnels | 2 334 € | 0 € | 9 229 € |
| Charges exceptionnelles | 0 € | 0 € | 3 900 € |
| Résultat avant impôts | 8 965 € | 21 657 € | 18 559 € |
| Impôts sur les bénéfices | 2 538 € | | 5 369 € |
| Résultat de l'exercice | 6 427 € | | 13 190 € |

Les produits d'exploitation

L'activité opérationnelle 2022 est en légère baisse par rapport à l'activité 2021, et s'établit à 750 181 € (soit en baisse de 2,5 %). Cette baisse s'explique par les départs et les difficultés de recrutement, qui ont amené à devoir limiter les actions de développement en 2022, et ont pu conduire à proposer de reporter certaines échéances à nos clients.

Ces éléments expliquent également la différence importante entre la prévision d'activités que nous pouvions avoir en avril 2022 et celle réellement constatée.

Par ailleurs, si l'année 2022 n'a pas été particulièrement impactée par la crise sanitaire, elle a, en revanche, été impactée par les augmentations de prix, qui ont nécessité un travail supplémentaire

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
101920074827-20231213-2023_12_24300

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023
Publication : 20/12/2023

sur de nombreuses opération afin de revoir les programmes à la baisse en vue de maintenir les budgets.

Les achats et fournitures hors sous-traitance

Ce poste est en augmentation de 19 948 €.

Il est particulièrement à noter qu'il inclut, pour 22 370 €, les honoraires des cabinets de recrutement qu'il a fallu mobiliser afin de pourvoir aux remplacements des départs et aux postes créés.

Retraité de cette dépense non récurrente, ce poste est donc en très légère baisse, malgré un contexte général d'inflation, grâce à une gestion parcimonieuse des dépenses et la renégociation de certains contrats (notamment la téléphonie, avec l'abandon des postes fixes), et au report de quelques achats (notamment informatiques) en 2023.

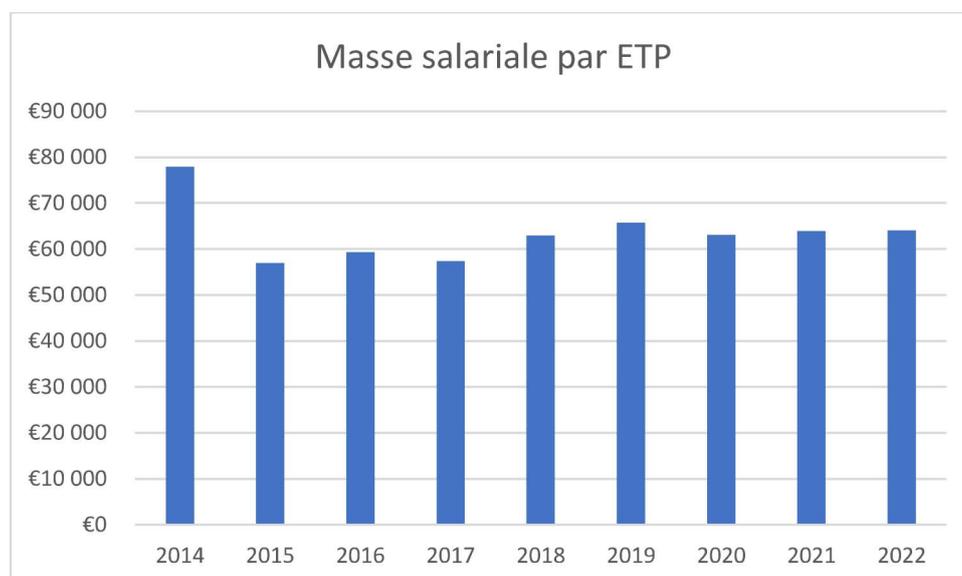
La sous-traitance

Ce poste diminue légèrement (- 6,3 %) ; en lien avec la baisse de l'activité et l'attention portée à limiter les dépenses de sous-traitance.

Les salaires et charges

Ce poste diminue sensiblement, même si c'est pour une raison non souhaitée, à savoir le temps de latence entre les départs et les remplacements.

La masse salariale par équivalent temps plein reste stable, à 64 013 € / ETP en 2022, contre 63 884 € / ETP en 2021 (soit + 0,2 %) :



Les autres charges d'exploitation

Ce poste est en baisse, en raison du fait que les formations prévues ont été annulées, soit par les organismes de formation (manque de participants), soit par nous-même lorsque le salarié était démissionnaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Publication : 20/12/2023

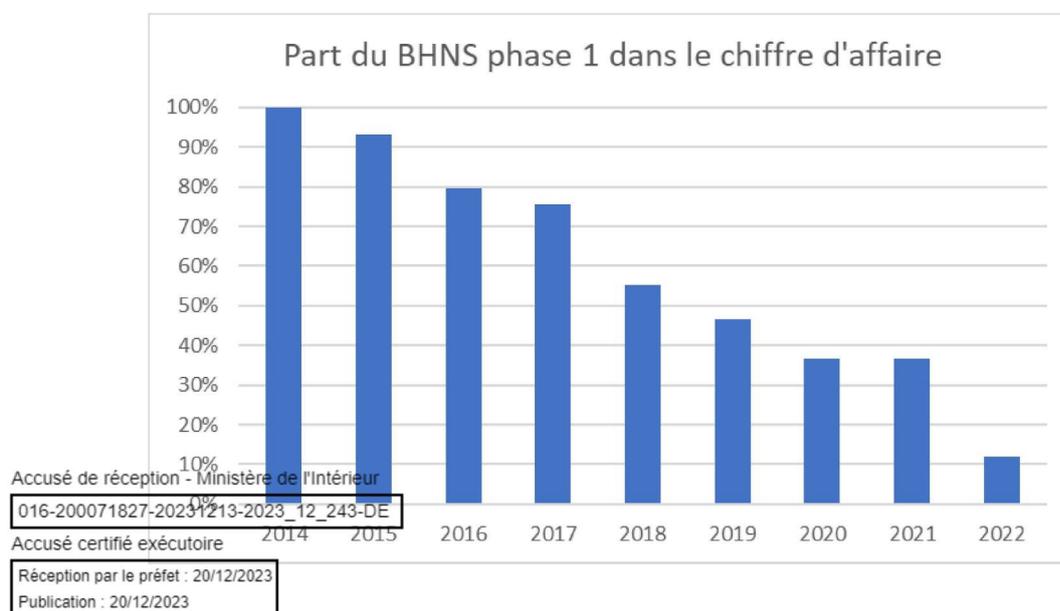
2. ACTIVITE OPERATIONNELLE 2022 ET EVOLUTIONS

2.1. SYNTHESE DE L'ACTIVITE

La répartition de l'activité par collectivité en 2022, et en comparaison avec 2021, est la suivante :

| Collectivité | Activité 2022 | | Activité 2021 | |
|---------------------------------|------------------|---------------|------------------|---------------|
| | En Euros | En % du total | En Euros | En % du total |
| GrandAngoulême | 431 816 € | 57,8% | 465 995 € | 60,6% |
| <i>dont mandat BHNS phase 1</i> | <i>89 764 €</i> | <i>12,0%</i> | <i>281 540 €</i> | <i>36,6%</i> |
| Angoulême | 70 582 € | 9,5% | 66 658 € | 8,7% |
| Grand Cognac | 61 405 € | 8,2% | 10 540 € | 1,4% |
| Gond Pontouvre | 47 961 € | 6,4% | 73 446 € | 9,5% |
| SIVU EHPAD | 28 108 € | 3,8% | 20 883 € | 2,7% |
| Ruelle Sur Touvre | 23 250 € | 3,1% | 23 250 € | 3,0% |
| CC Charente Limousine | 23 076 € | 3,1% | 35 113 € | 4,6% |
| L'Isle D'Espagnac | 22 169 € | 3,0% | 26 829 € | 3,5% |
| Puymoyen | 10 275 € | 1,4% | 2 090 € | 0,3% |
| St Saturnin | 9 020 € | 1,2% | 9 020 € | 1,2% |
| Soyaux | 6 862 € | 0,9% | 8 409 € | 1,1% |
| Bouex | 5 612 € | 0,8% | 750 € | 0,1% |
| Touvre | 2 837 € | 0,4% | 2 771 € | 0,4% |
| Dirac | 1 500 € | 0,2% | 6 888 € | 0,9% |
| La Couronne | 1 320 € | 0,2% | 7 401 € | 1,0% |
| Voeuil et Giget | 671 € | 0,1% | 3 713 € | 0,5% |
| Nersac | 0 € | 0,0% | 4 550 € | 0,6% |
| Sireuil | 0 € | 0,0% | 1 160 € | 0,2% |
| TOTAL | 746 464 € | 100% | 769 466 € | 100% |

Nous pouvons d'abord constater la baisse attendue du mandat « historique » du BHNS (phase 1) :



Ainsi, en 2022, ce mandat ne représente plus que 12 % de l'activité totale de la société (21 % de l'activité avec GrandAngoulême), soit 3 fois moins que l'année précédente. Malgré cette diminution, GrandAngoulême reste, de loin, la collectivité qui apporte la plus grosse part d'activités ; et de façon relativement stable autour de 60 %. Ceci s'explique par de nombreuses nouvelles missions qui se sont substituées à ce mandat.

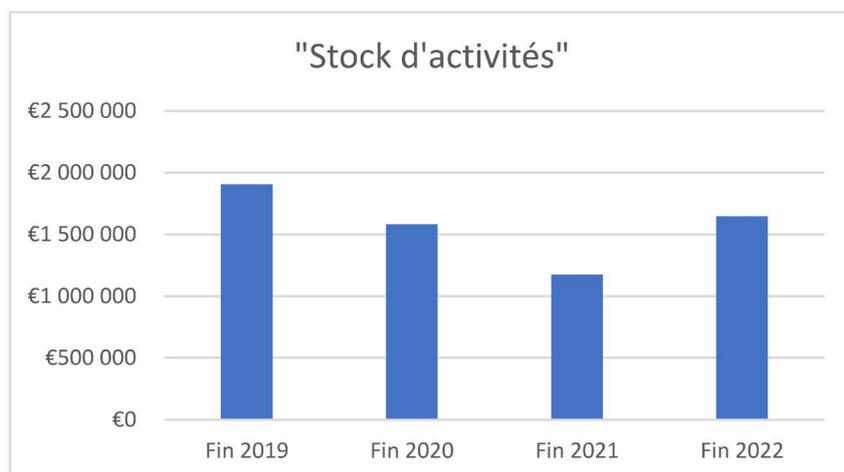
Nous pouvons également relever la part croissante d'activités avec l'agglomération de Grand Cognac.

Le niveau d'activité avec les autres collectivités fluctue suivant les années et en fonction des projets. Il reste très réparti sur de nombreux clients : 16 des 24 collectivités actionnaires ont ainsi apporté une activité à GAMA en 2022.

Par ailleurs, nous pouvons noter que la diversification de l'activité se poursuit :

- Le nombre de contrats « au 31 décembre », est ainsi passé de 33 en 2020, à 43 en 2021, et à 51 en 2022.
- Au cours de l'année 2022, en tenant compte des contrats achevés pendant l'année, ce sont ainsi 61 opérations qui ont été suivies (contre 53 en 2021).
- 19 nouveaux contrats ont été signés en 2022 (pour un montant total de rémunération de 1 217 456 € HT), et 11 contrats ont été achevés.

Ce volume très important de nouveaux contrats a permis de remonter le montant des restes à réaliser (« stock d'activités ») qui s'établit ainsi à 1 647 k€ à fin 2022.



Pour autant, la tendance reste à la multiplication des contrats à courts termes, ce qui nécessite d'avoir un renouvellement très régulier, tout en veillant à avoir la capacité d'y répondre.

La nature des contrats est également diversifiée, avec :

- 13 mandats en cours au 31/12/2022 (contre 10 au 31/12/2021 et 5 au 31/12/2020).
- 13 AMO et conduites d'opérations en cours au 31/12/2022 (contre 10 au 31/12/2021 et 9 au 31/12/2020).
- 1 concession en cours au 31/12/2022 (inchangé).
- 24 contrats de maîtrise d'œuvre au 31/12/2022 (contre 22 au 31/12/2021 et 18 au 31/12/2020).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Publication : 20/12/2023

2.2. ACTIVITE OPERATIONNELLE EN MANDAT

• GRANDANGOULEME / BHNS (« PHASE 1 »)

Ce mandat, « historique » pour la SPL, et notifié le 13 novembre 2013, a pour objet l'étude et la réalisation des aménagements liés à la création des 2 lignes de BHNS de l'agglomération, ainsi que des systèmes (exploitation, information voyageurs et billettique) correspondant. Initialement prévue en une seule phase, l'opération a fait l'objet, en 2019, d'un découpage en une « phase 1 » et une « phase 2 » regroupant les aménagements du centre-ville d'Angoulême, et les aménagements d'extrémités de lignes. Par les avenants N°5 et N°6 au contrat de mandat (signés respectivement le 18 février 2020 et le 26 juillet 2021), les études et la réalisation de la phase 2 ont été retirés de ce mandat historique (cette seconde phase étant alors traitée suivant des montages opérationnels distincts) à l'exception de quelques études préparatoires (essentiellement des diagnostics).

La première phase du BHNS, correspondant ainsi au mandat actuel, a été livrée en septembre 2019. Les années 2020 et 2021 ont essentiellement consisté à parachever les travaux et à suivre des travaux d'adaptations, à assurer la levée des réserves, à suivre les garanties de parfait achèvement et à commencer à solder les différents marchés. L'année 2022 a consisté à assurer le confortement des espaces verts et à achever le solde de l'ensemble des différents marchés de travaux. En parallèle, GrandAngouême a souhaité que GAMA poursuive la gestion administrative et financière des différents marchés de prestations de services (maitrise d'œuvre, assistant à maitre d'ouvrage) et de fournitures (systèmes d'information et billettique), au-delà de l'échéance prévue initialement. Ces gestions devraient se poursuivre sur 2023 et reporter à fin 2023, ou plus vraisemblablement en 2024, le quitus de l'opération.

Le coût d'opération de ce mandat s'établi à 50 600 064,65 € HT, hors révisions et hors honoraires de GAMA, auxquels s'ajoutent 100 000 € HT au titre de la préparation de la phase 2.

• GRANDANGOULEME / FRANQUIN ET RESTE DE LA PHASE 2.2 DU BHNS

Il s'agit d'un nouveau mandat, notifié le 25 mai 2022, et portant, d'une part sur l'étude et la réalisation des aménagements BHNS du centre-ville d'Angoulême (station « Hôtel de Ville / Banque de France », station et carrefour « Champ de Mars », carrefours dits de l'Hôtel de Ville et des Halles, station « Franquin » et ses abords, et station Gambetta). Ce mandat prévoit également un certains de missions complémentaires portant sur l'ensemble des opérations BHNS de la phase 2 (phases 2.1 et phase 2.2) et notamment la synthèse et la coordination de cette phase, ainsi que la coordination et l'animation de la concertation et la médiation en cours de travaux.

L'année 2022 a été essentiellement consacrée à la mise au point des programmes, à l'établissement des premiers calendriers et notes de synthèse, à l'accompagnement de la collectivité pour la prise de décision sur la station « Jardin Vert » et à la définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles les ouvrages seront étudiés et réalisés.

L'année 2023 devrait être essentiellement consacrée à la contractualisation des différents marchés de prestations intellectuelles (maitrise d'œuvre, assistant à maitrise d'ouvrage, etc.), à la concertation et aux études d'esquisses et d'avant-projets, ainsi qu'au dépôt des permis d'aménagement.

Le coût d'opération s'établi à 4 243 600 € HT, hors révisions et hors rémunération de GAMA.

• GRAND COGNAC / AMENAGEMENT DE 2 TERRAINS FAMILIAUX

Ce mandat, notifié le 30 novembre 2021, porte sur les études et la réalisation de la réhabilitation d'un bâtiment insalubre situé à Segonzac, en 2 unités distinctes pour l'accueil de familles de gens du voyage.

Réception par le préfet : 20/12/2023
Publication : 20/12/2023

L'année 2022 a été essentiellement consacrée à la consultation et au choix de la maîtrise d'œuvre, à la réalisation des études et au dépôt du permis de construire. Toutefois, les estimations de la maîtrise d'œuvre se sont avérées très au-dessus du budget initial. Le projet a donc marqué un temps d'arrêt, dans l'attente de la décision de la collectivité au regard de ses possibilités budgétaires. La décision de poursuivre l'opération a été prise en septembre 2022.

L'année 2023 sera essentiellement consacrée à la consultation et à la réalisation des travaux.

Le coût d'opération s'établit à 226 700 € HT, hors révisions et hors rémunération de GAMA.

- **GRAND COGNAC / ETUDES ET REALISATION DE LA ZAE MERIGNAC**

Il s'agit d'un nouveau mandat, notifié le 22 juillet 2022, et portant, dans un premier temps, sur les études préalables à la réalisation d'une zone d'activités d'environ 9,5 ha sur Mérignac, puis, dans un deuxième temps, sur les études et la réalisation de cette opération.

L'année 2022 a été essentiellement consacrée à la définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles les études préalables pourront être réalisées.

L'année 2023 sera essentiellement consacrée à la réalisation des études préalables ; et en particulier aux études environnementales qui conditionneront le calendrier de la suite.

Le coût d'opération s'établit à 1 600 000 € HT (dont 30 000 € HT d'études préalables), hors révisions et hors rémunération de GAMA.

- **ANGOULEME / AMENAGEMENT PLACE ST PIERRE**

Ce mandat, signé le 27 juillet 2021, porte sur l'aménagement de la place St Pierre et de ses environs afin d'améliorer la sécurité, de mettre en valeur le patrimoine, de permettre un usage du parvis, d'intégrer les mobilités actives et de réaliser une station BHNS en cohérence avec les principes d'aménagement définis. Il est à noter que la Ville d'Angoulême est maître d'ouvrage de l'ensemble de cette opération, à la fois pour son propre compte et pour le compte GrandAngoulême, aux termes d'un transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage (TTMO). Le coût d'opération s'établit, au mandat, à 2 507 000 € HT, hors révisions (1 642 000 € pour la partie ville et 865 000 € pour la partie GrandAngoulême).

L'année 2021 a été essentiellement consacrée à la consultation et au choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre, aux études de diagnostic et aux études d'esquisses qui ont notamment permis de comparer différentes solutions alternatives d'implantation des quais BHNS.

L'année 2022 a été essentiellement consacrée à l'achèvement des études d'esquisses, aux études d'avant-projets et de projet, ainsi qu'au dépôt du permis d'aménager. Il est à noter que l'opération s'est avérée particulièrement complexe ; notamment en raison de nombreuses contraintes contradictoires qui ont nécessité un très lourd travail de concertation, d'appropriation, d'échanges et d'études ; ce qui a amené à des délais bien plus longs que ceux initialement prévus.

L'année 2023 devrait être essentiellement consacrée à la consultation des travaux, suivant un phasage et un planning à revoir en fonction des possibilités budgétaires des collectivités et de la réévaluation du coût de l'opération.

- **ANGOULEME / RENOVATION THERMIQUE DU GYMNASE DENOST**

Ce mandat, signé le 28 septembre 2021, porte sur l'étude et la réalisation de l'isolation thermique du gymnase Denost, avec, en parallèle, la mise en place du chauffage de ce gymnase. Le coût d'opération est fixé au mandat à 336 646,67 € HT, hors révisions.

L'année 2021 a été consacrée à la consultation et au choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre, ainsi qu'à la réalisation de l'avant-projet sommaire.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
1016-200071827-20231213-2023_12_243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023
Publication : 20/12/2023

L'année 2022 a été essentiellement consacrée à la poursuite et la fin des études, au dépôt du permis de construire, ainsi qu'à la consultation des marchés de travaux. A l'issue de cette consultation, il s'est avéré d'une part, un retour des offres très nettement au-dessus des estimations de la maîtrise d'œuvre et du budget, et d'autre part, une remise en question du programme de mise en place d'un chauffage en raison de la crise énergétique. Suite à cela, plusieurs scénarios d'évolutions du programme ont été envisagés.

Par courrier en date du 18 janvier 2023, la ville nous informe de sa décision de ne pas poursuivre cette opération et nous demande d'en clôturer les marchés et de présenter le quitus du mandat.

- **DIGNAC / REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Il s'agit d'un nouveau mandat, notifié le 7 septembre 2022, et portant sur les études et la réalisation de la mise aux normes sécurité incendie et accessibilité handicapés de la salle polyvalente de la commune.

L'année 2022 a été essentiellement consacrée à la mise au point du programme.

L'année 2023 sera essentiellement consacrée à la consultation et au choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre, aux études, à la consultation des entreprises de travaux et au démarrage de ceux-ci.

Le coût d'opération s'établi à 145 000 € HT, hors révisions et hors rémunération de GAMA.

- **DIRAC / REALISATION D'UN CABINET MEDICAL**

Ce mandat, signé le 15 mars 2020, porte sur les études et la réalisation d'un cabinet médical situé dans l'ancienne école. Le coût d'opération s'établi à 180 500 € HT, hors révisions.

L'année 2021 a été consacrée essentiellement à la fin des travaux, qui ont été réceptionnés le 25 mars 2021, au suivi de la levée des réserves de réception et de parfait achèvement.

L'opération a été achevée en 2022, avec le suivi de la fin de l'année de parfait achèvement, la clôture des marchés et l'émission du quitus.

- **DIRAC / SALLE COMMUNALE DE DIRAC**

Ce mandat, notifié le 20 décembre 2021, porte sur les études et la réalisation de l'aménagement du bâtiment de l'ancienne carrosserie en 3 espaces distincts (un salon de coiffure, une salle communale et un espace de stockage), pour un coût d'opération de 250 000 € HT, hors révisions et hors rémunération du mandataire

L'année 2022 a été essentiellement consacrée à la consultation et au choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre et aux études d'esquisse et de pollution du site. A la remise de l'esquisse, l'estimation remise par le maître d'œuvre s'est avérée très nettement supérieure au budget prévisionnel ; en raison notamment de l'inflation, mais aussi de l'état du bâtiment. Suite à cette estimation, le maître d'ouvrage a suspendu les études depuis mai 2022 ; dans l'attente des décisions budgétaires.

- **GOND PONTouvre / MAISON MEDICALE DU TREUIL**

Il s'agit d'un nouveau mandat, notifié le 17 mai 2022, et portant sur les études et la réalisation du réaménagement de 2 maisons mitoyennes, en une maison médicale d'accueil de 6 cabinets, sur environ 230 m². Cette opération présente la particularité d'exiger un planning extrêmement tendu, en raison de la nécessité de pouvoir accueillir les médecins d'ici la fin de l'année 2023.

L'année 2022 a été essentiellement consacrée à la consultation et au choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre, à la réalisation des études, et au dépôt du permis de construire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
1916-200071837-20231213-2023_12_243-DE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023
Publication : 20/12/2023

L'année 2023 sera essentiellement consacrée à la consultation des marchés de travaux et à la réalisation de ceux-ci.

Le coût d'opération s'établi à 566 286 € HT, hors révisions et hors rémunération de GAMA.

- **L'ISLE D'ESPAGNAC / CREATION D'UN GROUPE SCOLAIRE**

Ce mandat, confié le 18 janvier 2017, porte sur les études et la réalisation d'un aménagement urbain et d'une école maternelle et élémentaire à côté de la mairie. Ce groupe scolaire est classé en E4C2 (performance énergétique haute et bilan carbone bas). Le coût d'opération s'établi à 3 551 854,75 € HT, hors révisions.

Les élèves et enseignants ont intégré la nouvelle école élémentaire en novembre 2019. Pour l'école maternelle, les travaux démarrés en mars 2019 se sont poursuivis en 2020 et ont été réceptionnés en septembre 2020. L'année 2021 a été consacrée au suivi de la garantie de parfait achèvement et aux soldes des différents marchés.

L'année 2022 a été consacré essentiellement au solde des marchés correspondant aux études du projet d'aménagement urbain qui a été abandonné.

L'année 2023 sera consacré essentiellement au quitus de l'opération.

- **RUELLE SUR TOUVRE / REALISATION D'UNE CRECHE**

Ce mandat, notifié le 20 juillet 2020, porte sur les études et la réalisation d'une crèche de 50 places, visant un objectif de haute qualité environnementale, et un lieu particulièrement inclusif, notamment vis-à-vis des enfants avec handicap. Cette crèche est située dans le quartier du Maine Gagnaud, un nouveau quartier situé en entrée de ville sud qui va accueillir de nouveaux services, commerces et logements.

Suite au concours qui a été mené, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué, signé et notifié le 10 mars 2021 à l'équipe composée de l'Agence DUCLOS – GAUDIN - RIBOULOT, mandataire, de B.A.Bois Bureau d'études Atlantique Bois, d'ITES, de 180 degrés Ingénierie, de MIT, de GANTHA et de DL Infra. L'année 2021 a ensuite été consacrée essentiellement aux études et au dépôt du permis de construire le 16 novembre 2021.

L'année 2022 a été essentiellement consacrée à la fin des études, au dépôt des dossiers de demandes administratives de forage (pour autoriser la géothermie) et à l'appel d'offres travaux. Il est apparu, à l'ouverture des plis, un surcout très important, lié à la conjoncture économique mais aussi, très probablement, à des sous-estimations de certains postes de travaux par le maitre d'œuvre. Cette situation a nécessité un long travail de négociation avec les candidats, et la revue des possibilités budgétaires de la collectivité. A la suite de ce travail, la collectivité a décidé d'engager les travaux, ce qui a été fait le 8 décembre 2022.

L'année 2023 sera essentiellement consacrée au suivi des travaux qui doivent s'achever début 2024, ainsi qu'au suivi de la procédure d'autorisation administrative de forage pour la géothermie.

Le coût d'opération s'établi à 3 317 700 € HT, hors révisions et hors rémunération de GAMA.

- **SIREUIL / RECONSTRUCTION DU « CABANON »**

Ce mandat, notifié le 31 aout 2021, porte sur les études et la réalisation du réaménagement et de la mise aux normes d'un petit bâtiment dit « Le Cabanon », situé en bord de Charente, pour permettre l'installation d'un restaurant sur la saison estivale de manière plus confortable.

Suite à la consultation qui a été menée, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué, signé et notifié le 9 septembre 2021 avec l'équipe composée de l'Epure-Architecte, mandataire, de TDL

Ingénierie et Manceau Patrice.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023
Publication : 20/12/2023

L'année 2021 a été essentiellement consacrée à la mise au point du programme et au début des études. Il s'est rapidement avéré que cette opération, basée sur une programmation menée par l'ATD16 en mars 2021, présentait une sous-évaluation très importante des besoins (et donc du coût) et, surtout, des contraintes réglementaires qui n'avaient pas été correctement évaluées (localisation en zone rouge du PPRi et en zone non constructible du PLU).

L'année 2022 a été essentiellement consacrée à rechercher des issues réglementaires à la faisabilité du projet et à la reprise du plan de financement.

L'année 2023 devrait être essentiellement à la poursuite de la mise en œuvre de ces modifications réglementaires, et, le cas échéant, à la reprise des études et au dépôt du permis de construire ; pour des travaux à réaliser en dehors des périodes estivales.

Le coût d'opération s'établi à ce jour à 280 245 € HT, hors révisions.

- **SIVU LA COURONNE – NERSAC – ROULLET SAINT ESTEPHE / REGROUPEMENT DE L'EHPAD**

Ce mandat, notifié le 15 septembre 2017, porte sur les études et la réalisation de l'extension du bâtiment existant et sur un réaménagement ponctuel de celui-ci. Le coût d'opération s'établi à 3 530 800 € HT, hors révisions.

Les années 2018 et 2019 ont été essentiellement consacrées à la mise au point du programme, au concours de maîtrise d'œuvre, et aux études de l'opération.

Les années 2020 et 2021 ont été essentiellement consacrée à la réalisation des travaux. L'ordre de service de démarrer les travaux a été émis le 13 janvier 2020. Le déroulement du chantier a été marquée, d'une part par de nombreuses modifications apportées, pour l'essentiel à la demande de l'établissement (une cinquantaine de modifications ont été émises entre les différents lots), et d'autre part par la crise sanitaire. L'échéance contractuelle de fin des travaux était fixée au 23 novembre 2021. La réception de l'extension a eu lieu le 15 octobre 2021. La fin de la réhabilitation, dont une partie des travaux avait été reportée afin de minimiser les pertes de l'établissement due à la neutralisation de certaines chambres, a été réceptionnée le 18 mars 2022, après que le programme a fait l'objet d'adaptions importantes fin 2021.

L'année 2022 a été essentiellement consacrée à la fin des travaux de réhabilitation et au suivi de la période de parfait achèvement.

L'année 2023 sera essentiellement consacrée à la clôture des marchés et au quitus de l'opération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Publication : 20/12/2023

2.3. ACTIVITE OPERATIONNELLE EN ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

• GRANDANGOULEME / ETUDE DE PROGRAMMATION STATION FRANQUIN

Il s'agit d'un nouveau contrat, notifié le 28 février 2022, qui consiste à réaliser le programme de l'aménagement de la station Franquin et de ses abords, dans le cadres des aménagements de la phase 2.2 du BHNS.

L'étude a été rendue en mai 2022, [achevant ainsi contractuellement notre mission.](#)

• GRAND COGNAC / CREATION D'UNE AIRE DE GRANDS PASSAGES

Ce contrat, notifié le 9 mars 2021, consiste à assister la collectivité dans les études préalables à la création d'une aire de grands passages sur le site dit « des Mullons », essentiellement situé sur la commune de Saint-Brice (et de façon accessoire sur la commune de Gensac-la-Pallue). Cet accompagnement se décompose suivant 3 axes : l'analyse réglementaire, l'analyse des acquisitions foncières et la définition du programme.

L'année 2021 a été essentiellement consacrée à la réalisation de plannings suivant différentes hypothèses, de l'affinement de la méthodologie de travail et du lancement des études environnementales.

L'année 2022 a été essentiellement consacrée à la réalisation des études environnementales et à affiner les orientations du programme afin de répondre au mieux à l'objectif « ERC » (Eviter, Réduire, Compenser).

L'année 2023 devrait être consacrée à la réalisation des diagnostics techniques (études de sol, pollution) et à l'engagement du dossier de déclaration d'utilité publique ; sous réserve de la validation de la poursuite de l'opération par le maître d'ouvrage.

• GRAND COGNAC / ETUDE D'IMPLANTATION DE BORNES DE RECHARGE

Ce contrat, notifié le 18 juin 2021, a pour objet de déterminer l'implantation de 10 à 15 premières bornes de recharge de véhicules électriques, sur le territoire de Grand Cognac, et les modalités d'installation et de gestion de ces bornes.

A l'issue d'un gros travail d'échanges avec l'ensemble des parties prenantes : collectivités, élus des communes concernées et services d'ENEDIS, les implantations ont pu être déterminées et validées le 9 septembre 2022 ; [achevant ainsi notre mission à cette date.](#)

• GRAND COGNAC / FAISABILITE ET PROGRAMMATION DE LA MSP DE CHERVES RICHEMONT

Il s'agit d'un nouveau contrat, notifié le 16 mars 2022, qui consiste à réaliser, dans un premier temps une étude de faisabilité, en lien avec les professionnels de santé, pour la construction neuve d'une maison de santé pluridisciplinaire, sur le territoire de Cherves Richemont, pouvant accueillir 5 médecins et 2 infirmières. Dans un deuxième temps, et après validation de l'étude de faisabilité, GAMA a rédigé le programme détaillé de l'opération, qui a été remis en décembre 2022, [achevant ainsi contractuellement notre mission.](#)

• GRAND COGNAC / ETUDE DE PROGRAMMATION DU PEM DE JARNAC

Il s'agit d'un nouveau contrat, notifié le 1^{er} avril 2022, qui vise à réaliser une étude de programmation d'un pôle d'échange multimodale à la gare de Jarnac, située sur le territoire de la commune de Mainxe Gondeville. Cette étude, qui a nécessité la présentation et l'arbitrage entre plusieurs scénarios, est toujours en cours et devrait être rendue définitivement en avril 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20231213-2023_12_243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023
Publication : 20/12/2023

- **GRAND COGNAC / ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN PLACE DE BORNES DE RECHARGE**

Il s'agit d'un nouveau contrat, notifié le 7 juin 2022, qui consiste à assister la collectivité pour l'installation et la gestion de bornes de recharge de véhicules électriques : réalisation et suivi des demandes de raccordement ENEDIS, élaboration du dossier de consultation des prestataires en charge de la mise en place et de la gestion des bornes, analyse de leurs offres et suivi des travaux.

Les demandes de raccordements ont été faites le 5 juillet 2022 et une première version du dossier de consultation des prestataires a été remise le 11 juillet 2022. Suite à plusieurs modifications du besoin (augmentation du nombre de bornes, ajout de la gestion des recettes, etc.), d'autres versions du dossier de consultation ont suivi, jusqu'à la version 4 remise le 9 février 2023.

L'année 2023 devrait être consacrée à la consultation, par Grand Cognac, et à l'attribution du marché correspondant ; sous réserve des délais de validation et d'attribution. Les travaux suivront en fonction des délais d'approvisionnement.

- **GRAND COGNAC / FAISABILITE ZAE DES EGAUDS A NERCILLAC**

Il s'agit d'un nouveau contrat, notifié le 13 juin 2022, qui consiste à réaliser une étude de faisabilité technique, environnementale, administrative et financière de la création d'une zone d'activités sur Nercillac au lieudit Les Egauds. Réalisée en 2022, l'étude a mise en évidence des contraintes environnementales et foncières extrêmement fortes. Le rendu de l'étude a **achevé contractuellement notre mission**.

- **GRAND COGNAC / ETUDE DE PROGRAMMATION DE LA DESSERTE D'UN PONT SUR LA RN141**

Il s'agit d'un nouveau contrat, notifié le 20 juin 2022, qui consiste à réaliser une étude de programmation pour l'aménagement de voies de desserte d'un futur pont qui serait à réaliser au-dessus de la RN141. Cette étude a été engagée, avec une première approche sur le volet foncier. Au vu de la complexité apparue sur ce volet, la collectivité nous a informé, le 9 novembre 2022, suspendre cette étude.

- **ANGOULEME / ETUDES ILOT DU PORT**

Ce contrat, notifiée le 20 février 2020, porte sur le quartier autour de l'îlot du port, situé sur les berges de la Charente entre la rue de Bordeaux et le Boulevard Besson Bey, et qui connaît actuellement une profonde mutation et la perspective de nombreuses opérations. La ville d'Angoulême a donc confié à GAMA la mission d'accompagner la réflexion sur l'évolution de ce secteur, et sur la programmation des espaces publics et le choix d'un maître d'œuvre.

Les études ont été stoppées immédiatement avec la crise sanitaire, et n'ont pu réellement commencer que vers la mi-2021, avec de nombreuses auditions et la revue documentaires de projets existants sur ce secteur. La synthèse en a été présentée, mais la poursuite du contrat nécessite un travail et un positionnement sur les orientations urbaines du quartier. Cette réflexion n'étant pas prévus dans nos missions, la poursuite de notre étude est suspendue.

- **ANGOULEME / ETUDE DE PROGRAMMATION POUR LA MODERNISATION DU STADE LEBON**

Ce contrat, notifiée 4 janvier 2021, vise à réaliser une étude de programmation sur le stade Lebon, en vue de sa modernisation (éclairage, drainage, confort...) Les études se sont déroulées tout au long de l'année 2021 et sur le début de l'année 2022, en tenant compte des différentes évolutions du besoin et de diverses hypothèses (le programme « complet » n'étant, a priori, pas dans les objectifs financiers de la collectivité ; le total des demandes s'élevant à 4 M€, pour un **souhait de se limiter à 1,3 M€**).

L'opération a été achevée en mai 2022, avec le rendu de l'étude définitive.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023
Publication : 20/12/2023

- **ANGOULEME / ETUDE DE PROGRAMMATION DU MUSEE**

Cette étude a fait l'objet d'un bon de commande en date du 4 janvier 2021. Plusieurs échanges ont eu lieu sur la définition du programme. Il a été également envisagé d'étudier la programmation de l'implantation des réserves du musée dans l'église Sainte-Bernadette, et une visite des lieux a été effectuée. Toutefois, il semble qu'il n'y aura pas de suite et que la ville nous informera de la résiliation de ce contrat.

- **ANGOULEME / RECEPTIF LEBON**

Ce contrat de conduite d'opération, notifié le 28 juin 2021 porte sur la mise en place, en urgence, d'un réceptif d'environ 320 m² sur le stade Lebon, en lieu et place du réceptif existant. La ville a réalisé en interne la conception de l'ouvrage et GAMA a préparé les dossiers de consultations, a assisté la collectivité au choix des entreprises, a suivi les travaux et a assisté la collectivité pour réceptionner l'ouvrage et faire lever les réserves.

Les années 2021 et 2022 ont été consacrées à ses actions ; le suivi de plusieurs malfaçons de chantier et des compléments de programme ont fortement mobilisé la société.

L'année 2023 sera consacrée à la levée des réserves.

- **ANGOULEME / PROGRAMMATION PLACE DE LA BUSSATTE**

Il s'agit d'un nouveau contrat, notifié le 23 mai 2022, pour réaliser une étude de programmation d'une opération d'aménagement de la place de la Bussatte.

Cette étude a été largement menée en s'appuyant sur une concertation importante et une réunion publique. Différents scénarios, portant sur la circulation, ont été proposés et la commune a réalisé une première campagne de tests au cours de l'automne 2022. Au vue des résultats des comptages réalisés, de nouveaux scénarios ont été proposés qui devraient faire l'objet d'une expérimentation de 6 mois sur 2023. Le rendu définitif du programme technique détaillé se fera en parallèle.

- **BOUEX / LOTISSEMENT LA VIGNE BLANCHE**

Il s'agit d'un nouveau contrat, notifié le 5 mai 2022, par lequel nous sommes missionnés pour accompagner la collectivité dans l'appel d'offres des travaux, le suivi de ceux-ci et la relation entre la maîtrise d'œuvre et les concessionnaires. Le contrat prévoit également un accompagnement dans la commercialisation des terrains.

L'année 2022 a été consacrée à la reprise des études, suite aux estimations qui dépassaient largement le bilan, et à la coordination avec les concessionnaires et avec Logelia ; bailleur social qui doit intervenir sur une partie des terrains.

L'année 2023 devrait être consacrée à l'attribution et à la réalisation des travaux, ainsi qu'aux premières démarches de commercialisation.

- **GOND PANTOUVRE / ETUDE D'AMENAGEMENT URBAIN DU QUARTIER DE PANTOUVRE**

Ce contrat, notifié le 12 octobre 2021, consiste à réaliser une mission d'étude d'aménagement urbain, incluant un programme global d'aménagement et des principes de niveau esquisse sur différents secteurs. Dans le cadre de cette étude, GAMA a proposé d'inclure un volet renaturation, visant à restituer à la nature une actuelle friche.

L'année 2021 a été consacrée au démarrage des études et à la constitution des éléments permettant le dépôt, par la commune, d'un dossier de candidature auprès de la Région titre de l'appel à projets « Nature et Transitions ».

016-200071827-20231213-2023_12_243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023
Publication : 20/12/2023

L'année 2022 a été consacrée à la poursuite de l'accompagnement de la commune sur cet appel à projet (dont elle a été lauréate), aux chiffrages et aux études de diagnostics.

L'année 2023 devrait être consacrée à la poursuite des études.

- **RUELLE SUR TOUVRE / ETUDE DE CIRCULATION**

Ce contrat, notifié le 16 octobre 2018, consiste à accompagner la commune à déterminer un nouveau plan de circulation (VL, vélo, piétons, ...) et de stationnement sur différents secteurs de son territoire (Seguins, Maine Gagnaud, Villement, traversée de la ville).

En fin d'année 2019, les études et le recueil des données ont été lancés, selon les secteurs. Le plan de circulation des Seguins a fait l'objet d'un rapport définitif et a été validé. Sur le centre-ville, les comptages ont été réalisés début 2020 mais les études n'ont pas pu être poursuivies en raison de la crise sanitaire (concertation impossible). La commune a souhaité reprendre les études en octobre 2022, avec une redéfinition de nos missions, et notamment l'ajout d'une enquête en ligne auprès des riverains et l'organisation de réunions supplémentaires.

L'année 2023 devrait être consacrée à la concertation et à la réalisation de l'étude sur le centre-ville.

- **RUELLE SUR TOUVRE / AMO EN URBANISME OPERATIONNEL**

Ce contrat, notifié le 24 septembre 2019, consiste à accompagner la commune sur diverses opérations d'aménagement. Les missions confiées à GAMA concernent la définition détaillée du programme de chaque opération, l'établissement de bilans financiers et de plannings, l'assistance de la commune dans la phase études, en assurant la préparation des consultations (bureau d'étude, coordonnateur SPS, contrôleur technique, géotechnicien...) et le suivi des études avec les différents acteurs. GAMA assiste la commune également dans la phase commercialisation de ses opérations, par le biais de réunions avec promoteurs et investisseurs, mais aussi par la préparation de divers actes administratifs.

Les prestations sont déclenchées à la demande de la collectivité. Ce contrat est toujours en cours mais n'est plus actif.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Publication : 20/12/2023

2.4. ACTIVITE OPERATIONNELLE EN CONCESSION

• SAINT SATURNIN / CONCESSION LOTISSEMENT DES GRANDES VIGNES

La commune de Saint Saturnin a confié à GAMA, via une concession d'aménagement en date du 29 mai 2017, la réalisation et la commercialisation d'un lotissement de 37 lots situé à toute proximité du centre bourg.

En 2017, GAMA a engagé les acquisitions foncières, par négociation avec l'ensemble des propriétaires, et dans le budget qui était alloué dans le bilan prévisionnel. Les acquisitions des parcelles ont eu lieu entre le 28 mars 2018 et le 15 mai 2018.

Un premier permis d'aménager a été déposé en avril 2017, et a été refusé par l'Architecte des Bâtiments de France en juillet 2017, malgré différentes réunions de travail et de présentation du projet. Un recours a été déposé par la Commune devant la DRAC, ce recours a été rejeté. Un nouveau permis d'aménager a été déposé en novembre 2017, avec l'appui d'une architecte urbaniste. Ce permis d'aménager a été obtenu le 23 mars 2018, soit avec un décalage de 9 mois par rapport au planning initial.

De son côté, l'appel d'offre travaux a été lancé le 22 juin 2018 et a fait l'objet de peu de réponses. La notification des marchés a été faite le 22 août 2018 et les travaux ont débutés en septembre 2018, pour un achèvement des VRD en juin 2019. Les plantations auront lieu en mars 2020. La visite de conformité a eu lieu en juin 2019, et la conformité a été signée par la commune en septembre 2019.

Avant l'achèvement des travaux, GAMA a engagé la commercialisation de l'opération. En juin 2019, un accord a été trouvé avec les Maisons de la Touvre pour l'acquisition des lots 34 à 37 en vue de la réalisation de 4 logements sociaux destinés à l'OPH de l'Angoumois.

En parallèle, GAMA a débuté le plan de commercialisation à l'automne 2019, à travers la participation au salon de l'habitat, des démarches commerciales auprès des constructeurs de maisons individuelles et la publication régulière d'annonces sur support numérique (type « Le Bon Coin »). En février 2020, une campagne publicitaire a été organisée sur les bus de la STGA, en partenariat avec 3 constructeurs de maisons individuelles.

Toutefois, le confinement du mois de mars 2020, lié au COVID-19 a stoppé dès le départ la dynamique de commercialisation liée à ces campagnes. En raison de l'attentisme lié à la crise sanitaire, et des restrictions de déplacements, aucun terrain n'a été vendu sur l'année 2020 malgré de nombreux contacts téléphoniques.

La commercialisation n'a donc pu réellement débuter que début 2021, soit avec un retard d'environ 15 mois par rapport au planning initial. A partir de cette date, on a pu constater le développement de nombreux échanges avec les constructeurs de maisons individuelles et des contacts avec les particuliers intéressés par les terrains viabilisés. Au 31 décembre 2021, 5 lots avaient été vendus et 5 autres lots étaient sous compromis de vente, ou réservés en attente de signature.

La dynamique était donc réelle, mais il est apparu qu'il serait impossible d'avoir achevé l'opération dans les échéances prévues par la convention initiale, en raison des délais évoqués précédemment. En effet, cette échéance impliquait que la totalité des cessions (33 lots) s'effectue d'ici le 1er trimestre 2023, y compris l'encaissement des recettes, ce qui apparaît irréaliste.

Sur la base d'un rythme fixé en commun accord avec la commune, une hypothèse de commercialisation de 6 lots par an a été établie. Cette hypothèse a amené à prolonger la concession jusqu'au 29 mai 2027, soit une prolongation de 4 années ; ce qui a été fait aux termes d'un avenant N°1 signé le 24 décembre 2021.

Dans cette hypothèse, l'équilibre du bilan reste maintenu, les dépenses supplémentaires à venir étant compensées par les économies déjà réalisées. La participation de la collectivité, sous forme d'acquisition d'ouvrage, reste au même montant ; soit 240 000 € TTC.

Accusé de réception / Ministère de l'intérieur
État : 20/12/2023 10:23:23
Réception par le préfet : 20/12/2023
Publication : 20/12/2023

Par ailleurs, en tant que concessionnaire, GAMA assure le financement des dépenses (acquisitions, travaux, etc.), dans l'attente des recettes (commercialisation et participation de la collectivité). Ceci s'effectue au moyen de 2 emprunts de 500 000 € chacun, contractés d'une part auprès du Crédit Coopératif et d'autre part auprès de la Banque Postale ; chacun de ces emprunts bénéficiant d'une garantie de communauté d'agglomération de GrandAngoulême à hauteur de 50 % et d'une garantie de la commune de Saint Saturnin à hauteur, respectivement, de 17,5 % et 15%.

En lien avec les hypothèses initiales, les échéances de remboursement de ces emprunts avaient été établies sur la base de la durée de la concession et avec un rythme de recettes basé sur le planning initial.

Les décalages évoqués précédemment, d'abord de la procédure administrative, puis de la commercialisation, ont amené à devoir rembourser les échéances alors que l'opération n'avait pas engendré de recettes. Afin de pouvoir y faire face, GAMA puise dans ses fonds propres pour assurer les remboursements.

Or, les fonds propres de la société GAMA ne peuvent pas durablement pourvoir au manque de recettes de l'opération. D'une part car, même si cela est permis par la concession, cet usage ne correspond pas à l'emploi normal des fonds propres de la société sur une longue période. D'autre part, cela dégrade fortement la situation de trésorerie de la société GAMA qui pourrait être amené à ne plus pouvoir faire face aux remboursements d'emprunts ; avec toutes les conséquences qui en découleraient.

C'est pourquoi, un important travail a été effectué avec les banques et la commune, afin de recomposer les emprunts et permettre à l'opération d'assurer leur remboursement tout en restaurant la trésorerie de la société.

Ce rééchelonnement de la dette a été accepté par les 2 banques prêteuses. Dans ce cadre, elles ont demandé naturellement que les garanties d'emprunt de la part de Grand Angoulême et de la commune de Saint Saturnin soient adaptées pour correspondre à ces nouvelles échéances.

Les 2 collectivités ont délibéré en ce sens au début 2022 ; et les nouveaux contrats ont ainsi pu être signés en suivant :

- Pour la Banque Postale : refinancement du restant dû (150 000 €) sous forme d'un nouveau prêt au taux fixe de 1,04% l'an avec une durée du financement de 4 ans et 7 mois (dont 1 an et 4 mois de différé d'amortissement), correspondant à un différé d'amortissement jusqu'au 15/07/2023, et une dernière échéance le 15/10/2026.

Pour le Crédit Coopératif :

- Rallongement de la durée initiale du prêt à hauteur de 24 mois, soit une dernière échéance le 31/08/2025.

L'année 2022 a été également consacrée à la poursuite de la commercialisation de l'opération, avec un total de 12 ventes enregistrées au 31/12/2022 ; chiffre légèrement supérieur aux objectifs (qui étaient de 11 ventes à fin 2022).

Grace à ces recettes de cessions et au rééchelonnement de la dette, le montant des sommes avancées à l'opération de Saint Saturnin par la trésorerie de GAMA s'élevait à 417 583 € au 31 décembre 2022, contre 699 151 € au 31 décembre 2021.

Toutefois, il est à noter que ce résultat est presque exclusivement issu du dynamisme du 1^{er} semestre 2022 ; puisqu'une seule vente a été enregistrée sur le second semestre de l'année. Cette tendance se poursuit, par ailleurs, sur le début de l'année 2023. Il conviendra de rester vigilant sur la situation financière dans le cas où le marché serait durablement atone, en mettant ainsi en question les hypothèses établies.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Publication : 20/12/2023

2.5. ACTIVITE OPERATIONNELLE EN MAITRISE D'ŒUVRE

• GRANDANGOULEME / MOE ADAP ARRETS BUS HORS BHNS (MS 4)

Par le marché subséquent n°4, notifié le 26 juillet 2018, GrandAngoulême nous a confié une mission partielle de maîtrise d'œuvre (études d'avant-projet, DET, OPC et AOR) pour la conception et la réalisation des arrêts prioritaires (hors BHNS) de son Agenda D'Accessibilité Programmé (AD'AP) de transport, approuvé en septembre 2016. Ce programme de mise en accessibilité représente 241 arrêts à aménager. L'objectif initial était de réaliser 60 arrêts par an. Suite à la crise sanitaire, et en l'absence de données stabilisées, la programmation et la 1^{ère} série d'arrêts à mettre en accessibilité a été repoussée en 2021, et décomposée suivant 13 campagnes, échelonnées et planifiées.

L'année 2022 a été consacrée à la poursuite de ce programme, avec l'étude des campagnes suivantes et la réalisation des travaux correspondant.

L'année 2023 devrait être essentiellement consacrée à la poursuite du programme des études des campagnes suivantes ; la réalisation des travaux restant dépendante des capacités budgétaires de la collectivité.

• GRANDANGOULEME / MOE PEM EST GARE D'ANGOULEME (MS 6)

Le marché subséquent n°6, signé le 7 mai 2018, consiste en mission partielle de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de quelques améliorations et finitions nécessaires sur le parvis Est de la gare d'Angoulême et des travaux connexes (passerelle, augmentation de la présence végétale, amélioration du captage des eaux pluviales...), faisant également suite à l'abandon du projet de maison des mobilités. Un permis d'aménager devait être déposé au premier semestre 2020 pour permettre la réalisation des travaux en pied de passerelle mais a été repoussé en 2021 suite à la crise sanitaire. Ce permis a été remis en mars 2021, mais l'agglomération a souhaité revoir le périmètre du projet avec la ville.

L'année 2022 a été consacrée à la reprise du projet, avec la redéfinition de son périmètre, et à la réalisation d'une partie des travaux.

L'année 2023 devrait être consacrée à l'achèvement des travaux.

• GRANDANGOULEME / MOE PEM OUEST GARE D'ANGOULEME (MS 8)

Le marché subséquent n°8, notifié le 7 juin 2018, prévoient l'aménagement du parvis Ouest de la gare d'Angoulême. Par la suite, ce contrat a été modifié pour regrouper les opérations d'aménagement de ce parvis et des espaces publics contigus, afin d'en assurer une cohérence architecturale et urbaine. Fin 2019, il restait à réaliser les aménagements autour du projet Didelon 4 (projet situé à l'angle de la rue Leclerc Chauvin et de la rue de Paris). Début 2020, de nouveaux changements dans le planning des îlots gare ont entraîné des modifications dans l'ordre d'intervention des rues concernées. Les travaux ont également été arrêtés lors du premier confinement. A fin 2020, l'aménagement de la rue Didelon était bien avancé (réalisation des trottoirs hors revêtements côté constructions en cours). Compte tenu des travaux qui seront encore en cours sur les îlots, les travaux ont été suspendus en 2021.

L'année 2022, a été consacrée à la reprise du projet et à la réalisation des travaux.

L'année 2023 sera consacrée à la fin du suivi du parfait achèvement.

• GRANDANGOULEME / MOE EURATLANTIC (MS 9)

Le marché subséquent n°9, notifié le 25 janvier 2019, confié à GAMA la maîtrise d'œuvre de l'extension du parc d'activités Euratlantic situé sur la commune de Fléac.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
1916200071027-202312141203142143 DE
EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES EURATLANTIC
Réception par le préfet : 20/12/2023
Publication : 20/12/2023

Les études ont été réalisées en 2020 et le projet définitif et le phasage ont été validés fin 2020. L'année 2021 a été consacrée à la consultation travaux ; toutefois, en raison de la crise sanitaire et de la commercialisation des terrains, ceux-ci n'ont pas débuté en 2021.

L'année 2022 a été consacrée à la réalisation des travaux à partir du mois de mars.

L'année 2023 sera consacrée à l'achèvement de ces travaux.

- **GRANDANGOULEME / MOE RUE DE L'ARETIER (MS 11)**

Le marché subséquent n°11, notifié le 3 octobre 2019, confie à GAMA la maîtrise d'œuvre de la requalification de la rue de l'Arêtier, suivant le principe de l'aménagement d'un îlot central en dur et d'une réfection des voies de circulation uniquement, la création d'une voie nouvelle Rue des Meneaux (liaison entre la ZAC des Montagnes et la rue de l'arêtier).

Les études ont été réalisées en 2020 et les travaux ont démarrés le 6 avril 2021 pour être réceptionnés en février 2022.

L'année 2022 a donc consacrée à cette réception, au suivi de la levée des réserves et au parfait achèvement.

L'année 2023 sera consacrée à la fin du suivi du parfait achèvement.

- **GRANDANGOULEME / MOE PEM DE LA COURONNE (MS 13)**

Le marché subséquent n°13, notifié le 18 décembre 2019, confie à GAMA la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de La Couronne. Le périmètre retenu, outre l'esplanade de la gare et la rue de la libération, comprend également l'intégration de la passerelle (construction de la passerelle hors mission GAMA), et le traitement du pied de passerelle de l'autre côté des voies.

Les études se sont se sont essentiellement déroulées en 2020 et en 2021. L'année 2021 a notamment été marquée par la découverte de la pollution des sols qui a nécessité la réalisation d'un diagnostic et d'un plan de gestion par GrandAngoulême et la reprise du DCE pour tenir compte de ces contraintes.

L'année 2022 a été consacrée à la réalisation des travaux, avec un démarrage à mi-avril, à la demande de la collectivité, et afin d'éviter le manque de places de stationnements pour la maison de santé.

L'année 2023 sera consacrée à la poursuite des travaux à partir de septembre, après la réalisation des travaux SNCF.

- **GRANDANGOULEME / MOE MISE EN ŒUVRE DE PROJETS DE MOBILITE (MS 14)**

Le marché subséquent n°14, notifié le 29 juin 2020, confie à GAMA des missions de maîtrise d'œuvre pour des projets d'aménagements liés aux différentes mobilités. Afin de s'adapter aux différentes situations, le marché a été construit sous forme d'un marché à bons de commandes. Plusieurs commandes ont ainsi été émises :

- **Arrêts Branche Linars** (4 routes, Badoris, La Touche, Les Brandes, Les Hays, Pont de Basseau). Les études ont été réalisées essentiellement sur 2021, et les travaux sur 2021 et 2022. Ils sont achevés à ce jour.
- **Etudes préliminaires terminus Gymnase de Fléac** : les travaux ont été livrés fin 2021 et les marquages ont été réalisé 2022.
- **Etudes préliminaires Terminus Soyaux (PMF)** : les études sont terminées. Toutefois, GrandAngoulême envisage une autre solution avec un minimum d'interventions, afin de limiter le coût.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20231213-2023_12_243-DE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023
Publication : 20/12/2023

- **Etudes faisabilité sommaire aménagements cyclable 7 ZE** : L'étude a été rendue début mars 2022.
- **Etudes faisabilité « LP Grégoire »** : L'étude a été rendue en 2022.
- **Etudes faisabilité « Cité scolaire »** : L'étude a été rendue en 2022. GrandAngoulême envisage une expérimentation en 2023.

- **GRANDANGOULEME / MOE BHNS 2.1 (MS 15)**

Il s'agit d'un nouveau marché subséquent, notifié le 4 février 2022, qui confie à GAMA la mission de maîtrise d'œuvre de la phase 2.1 du BHNS, regroupant des aménagements situés sur les communes de La Couronne (terminus Les Gallands), de Ruelle (station Les Ormeaux, station Langevin, station Faraday/Descartes, station et terminus partiel Puyguillien), de Saint-Michel (Terminus Gare) et de Soyaux (station Rousseau).

L'année 2022 a été consacrée aux études. Les stations Rousseau (Soyaux), Faraday/Descartes (Ruelle), Puyguillien (Ruelle) et le terminus Les Gallands (La Couronne) ont fait l'objet de quelques modifications et études de scénarios, et ont été validés. La station Langevin a été supprimée du programme ; le cout de son traitement étant jugé trop élevé au regard de sa fréquentation. La station Les Ormeaux de Ruelle et le terminus Gare de Saint-Michel, ont, pour leur part, fait l'objet de très nombreuses reprises d'études, modifications de programme, élaboration de nombreux scénarios, travail de présentations et de concertation, etc. ce qui a considérablement allongé la durée des études. Dans la mesure où les travaux font l'objet d'une consultation unique, l'ensemble du planning des opérations a donc été reportée d'autant.

L'année 2023 sera consacrée à la poursuite des études, après la validation des AVP par GrandAngoulême et des estimations travaux en résultant. Les travaux devraient débuter début 2024 (ou éventuellement toute fin 2023).

- **GRANDANGOULEME / MOE AMENAGEMENT D'UNE SECTION FLOW VELO A BOURGINES (MS A2)**

Il s'agit d'un nouveau marché subséquent, notifié le 6 septembre 2022, qui confie à GAMA la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une section de l'itinéraire de la Flow Vélo à Bourgines.

L'année 2022 a été consacrée aux études et à la réalisation du permis d'aménager.

L'année 2023 sera consacrée à la fin des études et à la réalisation des travaux.

- **GRANDANGOULEME / MOE NOUVELLE PENETRANTE ZONE DES MONTAGNES (MS A1)**

Il s'agit d'un nouveau marché subséquent, notifié le 16 décembre 2022, qui confie à GAMA la mission de maîtrise d'œuvre de l'aménagement d'une nouvelle pénétrante sur la partie Ouest de la zone des Montagnes depuis le giratoire de la Croix Blanche.

L'année 2023 sera consacrée aux études.

- **GRAND COGNAC / MOE ADAP STATIONS BUS (MS 2)**

Le marché subséquent n°2, notifié le 18 juin 2021, confie à GAMA la maîtrise d'œuvre de la mise en accessibilité des arrêts de transport en commun de l'agglomération, suivant l'agenda d'accessibilité programmé (AD'AP), approuvé par Grand Cognac en 2016. Lors du démarrage de la mission, il s'est avéré la nécessité de stabiliser, en amont, le programme des aménagements prévus et le diagnostic des 63 stations existantes concernées. Suite aux échanges sur ce point avec la collectivité, GAMA a ainsi proposé une mission complémentaire, en octobre 2021.

016-200071827-20231213-2023_12_243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023
Publication : 20/12/2023

L'année 2021 a ainsi été consacrée à la redéfinition du programme et à l'engagement du diagnostic.

L'année 2022 a été consacrée à la fin du diagnostic, à la programmation opérationnelle et à l'engagement des études.

L'année 2023 sera consacrée à l'achèvement des études des premières campagnes et à la réalisation des travaux correspondants.

- **GRAND COGNAC / MOE REQUALIFICATION PHASE 2 DE LA ZAE DU FIEF DU ROY (MS 5)**

Il s'agit d'un nouveau marché subséquent, notifié le 18 février 2022, qui confie à GAMA la mission de maîtrise d'œuvre partielle (l'AVP ayant été réalisé par une autre équipe de maîtrise d'œuvre) de la phase 2 des travaux de requalification de la zone d'activités commerciales du Fief du Roy à Chateaubernard.

L'année 2022 a été consacrée à la reprise des études et aux échanges avec les commerçants.

L'année 2023 sera consacrée à la poursuite des études. Les travaux sont envisagés en 2024, après la fin de la phase 1 en cours (sous une autre maîtrise d'œuvre).

- **CC CHARENTE LIMOUSINE / MOE TRAVAUX ENTRETIEN DE VOIRIE 2020-2021 (MS 1)**

Le marché subséquent n°1, notifié le 24 avril 2020, confie à GAMA la maîtrise d'œuvre des projets de voiries de la collectivité, dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide aux Communes (FDAC) sur les différentes communes de l'intercommunalité pour les années 2020 et 2021.

En 2020 et 2021, les études pour les communes concernées par le programme ont été réalisées et les réceptions étaient en cours à la fin de l'année.

L'année 2022 a été consacrée à la levée des réserves ; [achevant ainsi notre mission.](#)

- **CC CHARENTE LIMOUSINE / MOE REFECTION VOIRIE ROUTE ZAE BOIS DE LA MARQUE ET BRETELLE ACCES CROIX ST GEORGES (MS 4)**

La collectivité a confié à GAMA des missions de maîtrise d'œuvre pour la réfection d'une voirie communautaire située dans la zone d'activité ZAE Bois de la Marque, sur la commune nouvelle de Terres de Haute Charente, ainsi que pour la création d'une nouvelle voie d'accès à la zone située à proximité de l'échangeur. Ces 2 opérations ont fait l'objet de 2 contrats distincts, qui ont été regroupés en 1 seul : le marché subséquent n°4, notifié le 26 octobre 2021.

L'année 2021 a été consacrée aux travaux sur la route de la ZAE Bois de la Marque et ceux-ci ont été réceptionnés.

L'année 2022 a été consacrée à la reprise des études pour la bretelle d'accès à la zone Croix St Georges.

L'année 2023 devrait être consacrée à la poursuite de ces études et à la réalisation éventuelle des travaux.

- **CC CHARENTE LIMOUSINE / MOE TRAVAUX ENTRETIEN DE VOIRIE 2022-2023**

Il s'agit d'un nouveau marché subséquent, notifié le 18 février 2022, qui confie à GAMA la mission de maîtrise d'œuvre des projets de voiries de la collectivité, dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide aux Communes (FDAC) sur les différentes communes de l'intercommunalité pour les années 2022 et 2023.

L'année 2022 a été consacrée aux études et à la réalisation des travaux sur les communes concernées par le programme de l'année.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20231213-2023_12_243-DE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023
Publication : 20/12/2023

L'année 2023 sera consacrée à la levée des réserves des travaux 2022, et aux études et à la réalisation des travaux sur les communes concernées par le programme de l'année.

- **ANGOULEME / MOE EXTENSION STATIONNEMENT PAYANT QUARTIER DE L'HOUMEAU (MS 9)**

Le marché subséquent n°9, notifié le 13 octobre 2021, confie à GAMA une mission de maîtrise d'œuvre pour le déploiement du stationnement résidentiel sur le quartier de L'Houmeau.

Les études ont été réalisées en 2021 et 2022 et les travaux ont commencé, avec un découpage par secteurs, en septembre 2022.

L'année 2023 sera consacrée à l'achèvement des travaux.

- **DIRAC / MOE AMENAGEMENT CENTRE BOURG ET CREATION LOTISSEMENT (MS 1)**

Le marché subséquent n°1, notifié le 20 janvier 2020, confie à GAMA la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du bourg et la création d'un lotissement.

Plusieurs réunions ont eu lieu en 2021, notamment avec l'ABF et l'OPH. Le dossier a, par ailleurs, été accepté en comité d'effacement.

L'année 2022 a été consacrée à la poursuite des études.

Le projet est en suspens dans l'attente des suites de l'opération de la salle communale.

- **GOND PONTouvre / MOE ROUTE DES FOURS A CHAUX, ENTRE CARREFOUR DU GRAND PLANTIER ET ROUTE DE PARIS (MS 3)**

Le marché subséquent n°3, notifié le 25 octobre 2018, confie à GAMA la maîtrise d'œuvre pour la réfection de la partie de la route des Fours à Chaux située entre le carrefour du Grand Plantier et la route de Paris.

L'année 2021 a été consacrée aux études, à la consultation travaux et à la réalisation de ceux-ci. La réception a eu lieu le 14 décembre 2021.

L'année 2022 a été consacrée à la levée des réserves et la réalisation de la signalisation horizontale, [achevant ainsi notre mission](#).

- **GOND PONTouvre / MOE DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE (MS 7)**

Le marché subséquent n°7, notifié le 18 mai 2021, confie à GAMA la maîtrise d'œuvre pour divers travaux (ralentisseurs, signalisation...).

Les études ont été réalisées en 2021 et les travaux commencés.

L'année 2022 a été consacrée à la fin des travaux (notamment de marquages) et la réalisation d'un giratoire, [achevant ainsi notre mission](#).

- **GOND PONTouvre / MOE AMENAGEMENT BANDES CYCLABLES (MS 8)**

Le marché subséquent n°8, notifié le 18 mai 2021, confie à GAMA la maîtrise d'œuvre partielle (de type étude préalable) pour la réalisation d'un plan global des bandes cyclables sur la commune (forme des aménagements, conseils techniques...).

L'étude a été rendue en 2022, [achevant ainsi notre mission](#).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023
Publication : 20/12/2023

- **GOND PANTOUVRE / MOE AMENAGEMENT DE LA ZONE DE ROCHINES (MS 11)**

Il s'agit d'un nouveau marché subséquent, notifié le 15 juin 2022, qui confie à GAMA la mission de maîtrise d'œuvre de l'aménagement de voirie et de carrefours sur la zone de Rochines, un espace de 7,6 ha en friches et destinés à la construction de 260 logements, ainsi que d'équipements publics et de locaux d'activités.

L'année 2022 a été consacrée au lancement des études, ainsi qu'à la réalisation d'une petite tranche de travaux.

L'année 2023 sera consacrée à la poursuite de ces études, en intégrant un élargissement du périmètre et les évolutions des projets de constructions par les promoteurs. En raison du financement important que nécessitent les travaux, un phasage pourra être également à étudier.

- **LA COURONNE / MOE AMENAGEMENT D'UN ACCES AUX LOGEMENTS ETUDIANTS SUR LE SITE DE LA CONTRIE**

Le marché subséquent, notifié le 17 mai 2021, confie à GAMA la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un nouvel accès aux logements étudiants sur le site de La Contrie. D'abord prévue uniquement pour les études, la mission a ensuite été complétée pour le suivi des travaux.

L'année 2021 a été consacrée aux études et au démarrage des travaux d'une première phase.

L'année 2022 a été consacrée à la fin et à la réception des travaux de cette 1^{ère} phase.

L'année 2023 sera consacrée à la réalisation des travaux de la phase suivante, après les travaux du PEM.

- **NERSAC / MOE AMENAGEMENT D'ESPACES PUBLICS AUTOUR DE L'OPERATION OPH**

Le marché subséquent, notifié le 1^{er} juillet 2019, confie à GAMA la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics d'une parcelle contiguë à une opération de logement social développé par l'OPH, en cœur de bourg.

Le projet a été validé avec l'Architecte des Bâtiments de France et les premiers travaux préparatoires, en lien avec l'OPH de l'Angoumois ont été réalisés en 2020. Les études ont alors été suspendue dans l'attente des travaux de l'OPH de l'Angoumois.

En 2021, le démarrage des travaux de l'OPH a révélé de nombreuses difficultés qui ont conduit le bailleur à changer son équipe de maîtrise d'œuvre.

L'année 2022 a été consacrée à rencontrer la nouvelle équipe de maîtrise d'œuvre de l'OPH et à interroger la collectivité sur les suites à donner au projet d'aménagement.

L'année 2023 sera consacrée à échanger avec la commune sur les suites à donner au projet et la redéfinition de notre contrat en fonction de ces nouvelles orientations. Le cas échéant, les études pourront être reprises et les travaux engagés en suivant.

- **PUYMOYEN / MOE AMENAGEMENT GESTION DES EAUX PLUVIALES RUE DU VERGER (MS 2)**

Le marché subséquent n°2, notifié le 6 mai 2021, confie à GAMA la maîtrise d'œuvre pour un aménagement pour la gestion des eaux pluviales de la rue du Verger. D'abord limitée aux études, la mission a ensuite été étendue au suivi des travaux.

L'année 2021 a été consacrée aux études.

L'année 2022 a été consacrée à la réalisation des travaux d'une première phase. Les travaux de la seconde phase seront réalisés après la réalisation de construction à venir.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023
Publication : 20/12/2023

- **PUYMOYEN / MOE AMENAGEMENT CYCLABLES DANS 3 RUE (MS 3)**

Le marché subséquent n°3, notifié le 6 mai 2021, confié à GAMA la maîtrise d'œuvre pour un aménagement cyclable entre le centre bourg de Puymoyen et Angoulême (Rue de la Croix Lanauve, Rue des Brandeaux et Rue d'Angoulême).

2021 a été consacrée au diagnostic et aux échanges avec le service mobilité de GrandAngoulême.

2022 a été consacrée à la poursuite des études.

2023 sera consacrée à une phase d'expérimentation et, le cas échéant, à la poursuite des études.

- **RUELLE SUR TOUVRE / MOE LOTISSEMENT MAINE GAGNAUD (MS 4)**

Le marché subséquent n°4, notifié le 2 octobre 2019, confié à GAMA la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du lotissement du Maine Gagnaux, en lien avec le cabinet d'architecture retenu par la commune,

Les travaux initiaux ont été réalisés en 2020. Les travaux de finition sont en attente du feu vert de la ville, après commercialisation des terrains et constructions.

- **SOYAux / MOE AMENAGEMENT D'UNE PARTIE DE L'AVENUE CHARLES DE GAULLE (MS 1)**

Le marché subséquent n°1, notifié le 3 mars 2021, confié à GAMA la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une partie de l'avenue Charles de Gaulle. D'abord limitée à l'esquisse et à l'OPC des travaux des concessionnaires, cette mission sera étendue à l'ensemble des études et au suivi de l'ensemble des travaux.

2021 a été consacrée à la réalisation des études de diagnostic et d'esquisse, et à la coordination avec les concessionnaires.

2022 a été consacrée à la poursuite de ces études, et à des travaux concessionnaires. Pour des raisons budgétaires, la collectivité a souhaité stopper l'opération et notre contrat est donc à clôturer.

- **TOUVRE / MOE AMENAGEMENT ROUTE TROTTERENARD**

Il s'agit d'un nouveau marché subséquent, notifié le 3 juin 2022, qui confié à GAMA la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une partie de la route Trotterenard, depuis la rue des Varennes.

L'année 2022 a été consacrée aux études.

L'année 2023 sera consacrée à la consultation des entreprises et à la réalisation des travaux.

- **VEUIL ET GIGET / MOE EXTENSION CIMETIERE (MS 1)**

Le marché subséquent n°1, notifié le 6 janvier 2020, confié à GAMA la maîtrise d'œuvre pour l'extension de son cimetière.

Les travaux ont été réalisés et réceptionnés en 2021.

L'année 2022 a été consacrée au suivi de la garantie de parfait achèvement, [achevant ainsi notre mission.](#)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Publication : 20/12/2023

3. ACTIVITE EN RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

L'évolution du portefeuille d'activités de la société est désormais une évidence acquise, avec l'échéance déjà constatée du mandat BHNS de la phase 1, qui représentait, encore en 2021, plus du tiers de l'activité.

Cette évolution s'accompagne en parallèle d'une demande croissante d'interventions, sur des opérations diversifiées, mais plus ponctuelles. La pérennité de la société passe donc par la nécessité de contracter régulièrement de nouveaux contrats ; et pour ce faire d'anticiper au mieux les besoins de nos actionnaires.

Ceci nous a conduit à réfléchir aux nouvelles formes, et aux nouveaux axes, d'interventions.

3.1. LA DIVERSIFICATION GEOGRAPHIQUE

La modification des statuts en 2019 permet désormais à toute collectivité locale de Charente de pouvoir entrer au capital. La Communauté d'Agglomération de Grand Cognac a ainsi acquis 28 actions de la société en 2020.

Cette diversification des actionnaires s'inscrit dans une tendance lourde, comme cela peut être constaté sur les dernières années.

C'est pourquoi nous poursuivons nos actions en vue de faire connaître la SPL à travers le territoire.

Toutefois, nous devons rester en parallèle attentifs à ce que l'augmentation du nombre d'actionnaires soit compatible avec l'objectif de satisfaire en premier lieu ceux qui sont déjà au capital. Il s'agit d'un équilibre à satisfaire.

3.2. LE DEVELOPPEMENT DES MANDATS

Les interventions en mandats, par lesquels la collectivité confie à GAMA l'ensemble des tâches administratives, techniques, financières et juridiques lui incombant, tout en conservant l'ensemble des décisions et la gouvernance de l'opération, représente un mode opérationnel extrêmement intéressant et totalement adapté au caractère in-house de la SPL.

Une sensibilisation en ce sens est donnée régulièrement à nos donneurs d'ordres depuis le courant de l'année 2021, pour dissiper leurs craintes d'être « dessaisis » des dossiers, et au contraire leur témoigner que le mandat, en les soulageant de toutes les tâches, leur donne un meilleur contrôle et un meilleur suivi des opérations.

Comme nous pouvons le constater, cette démarche semble porter ses fruits ; la part des mandats (hors mandat « historique » BHNS) dans l'activité passant de 71 k€ en 2021, à 164 k€ en 2022 et (prévisionnellement) à 268 k€ en 2022.

3.3. L'INTERVENTION DANS LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de ses évolutions et de l'élargissement, aussi bien de son champ d'action que de son périmètre géographique, GAMA a déjà intégré les enjeux de développement durable, avec la volonté et l'appui des collectivités.

Dans cette volonté de toujours pouvoir répondre aux besoins opérationnels des collectivités, et faisant suite en cela aux débats qui ont eu lieu lors de notre assemblée générale de 2021 et de notre nos conseils d'administration, nous avons engagé, dès 2021, une réflexion sur l'appréhension des demandes liées au développement durable.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071027-20231213-2023_121243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023
Publication : 20/12/2023

Dans ce cadre, nous avons organisé le 9 novembre 2021, une réunion d'informations et d'ateliers débats, à laquelle tous nos actionnaires ont été invité. Un grand nombre d'entre eux a répondu à cette invitation, ce qui a permis de nourrir une réflexion réciproque et riche.

Après une présentation, par l'ADEME et la DDT, des enjeux de la transition énergétique et du réchauffement climatique, et des encadrements réglementaires (notamment au regard du « décret tertiaire »), 3 tables rondes ont permis d'échanger sur les attentes et les questionnements :

Cette table ronde a permis de mettre en évidence la volonté de la plupart des collectivités présentes (lutte contre le réchauffement climatique, maîtrise des budgets face à la tendance de fond d'augmentation du coût de l'énergie, image de la collectivité) ; volonté renforcée par le « décret tertiaire » qui fait obligation de déclarer les consommations de son patrimoine et d'agir pour leur diminution.

De plus, les collectivités ont témoigné de leur besoin de pouvoir faire appel à un prestataire tel que GAMA, pouvant proposer une prestation globale : technique, mais aussi financière, et notamment en lien avec la Banque des Territoires.

GAMA a la vocation de répondre à ce type d'attente. Afin de proposer une offre pertinente, il serait nécessaire de se doter, en interne ou via des partenariats, des compétences (notamment techniques) pour apporter une vraie plus-value. Ceci représente un investissement non négligeable, qui peut s'appréhender dans le cas d'une SPL, puisque le lien particulier avec les actionnaires permet d'anticiper les contrats qui nous seraient passés.

Toutefois, les collectivités présentes ont souligné, d'une part les impossibilités financières, pour elles, d'engager des travaux de rénovation énergétique, et d'autre part le volume relativement faible qu'elles auraient à traiter pour justifier que GAMA se dote de telles compétences.

Un tel développement pourrait s'appuyer sur les besoins des collectivités disposant d'un patrimoine important, mais celles-ci n'ont pas exprimés d'intérêt particulier sur le sujet vis-à-vis de GAMA.

3.4. L'APPUI A LA CONCERTATION ET A LA MEDIATION

Cette réflexion s'est réellement développée à partir du début de l'année 2022, et en lien avec une demande spécifique de GrandAngoulême, d'assurer d'une part des missions de méditations en phase chantier avec les riverains et les usagers des sites en travaux, et d'autre part d'apporter un appui stratégique, organisationnel et d'élaboration des contenus pour la concertation sur les projets.

Jusqu'à présent, GAMA apporte sa participation à ces actions, mais ne dispose pas en interne des compétences nécessaires à une véritable approche professionnelle de ces sujets. De même, ces actions ne sont pas valorisées dans nos contrats.

Afin de répondre à la demande de GrandAngoulême évoquée, mais aussi dans la perspective de pouvoir proposer de telles missions à nos actionnaires, nous avons engagé un processus de recrutement qui nous permettra d'apporter ce service lors de futurs contrats.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Publication : 20/12/2023

4. EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le compte de résultat prévisionnel pour l'exercice 2023 est le suivant :

| | Prévisionnel 2023 | Réalisé 2022 | Réalisé 2021 |
|---|-------------------|------------------|--------------|
| Produits d'exploitation | | | |
| Rémunérations sur concessions (transfert charges) | 9 020 € | 9 020 € | 9 020 € |
| Rémunérations sur mandats hors BHNS | 268 220 € | 164 658 € | 71 242 € |
| Rémunérations sur mandat BHNS | 59 698 € | 89 764 € | 281 540 € |
| Rémunérations sur AMO (compris conduite d'opérations) | 100 799 € | 88 143 € | 117 831 € |
| Rémunérations sur MOe | 446 750 € | 398 597 € | 289 833 € |
| Rémunérations à trouver | 15 000 € | s/o | s/o |
| Total chiffre d'affaires | 899 487 € | 750 181 € | 769 466 € |
| Production stockée | 0 € | 0 € | 25 875 € |
| Subvention d'exploitation | 0 € | 6 667 € | |
| Reprises de provisions | 0 € | 517 € | 900 € |
| Autres produits | 0 € | 1 892 € | 8 604 € |
| Total produits d'exploitation | 899 487 € | 759 257 € | 804 845 € |
| Charges d'exploitation | | | |
| Achats et fournitures hors sous traitance | 167 309 € | 142 741 € | 118 663 € |
| Sous traitance | 42 000 € | 29 766 € | 38 329 € |
| Salaires et traitements | 478 560 € | 416 183 € | 444 116 € |
| Charges sociales | 172 716 € | 148 906 € | 165 843 € |
| Impôts, taxes et assimilés | 17 100 € | 11 872 € | 19 609 € |
| Amortissements et provisions | 3 000 € | 2 724 € | 2 817 € |
| Autres charges | 3 000 € | 434 € | 2 239 € |
| Total charges d'exploitation | 883 685 € | 752 626 € | 791 616 € |
| Résultat d'exploitation | 15 802 € | 6 631 € | 13 230 € |
| Résultat financier | 0 € | 0 € | 0 € |
| Charges financières | 0 € | 0 € | 0 € |
| Résultat courant | 15 802 € | 6 631 € | 13 230 € |
| Produits exceptionnels | 2 334 € | 2 334 € | 9 229 € |
| Charges exceptionnelles | 0 € | 0 € | 3 900 € |
| Résultat avant impôts | 18 136 € | 8 965 € | 18 559 € |
| Impôts sur les bénéfices | 2 538 € | 2 538 € | 5 369 € |
| Résultat de l'exercice | 15 597 € | 6 426 € | 13 190 € |

Les contrats en portefeuille, et en cours de signature, au début de l'année 2023, et les différents plannings prévisionnels des projets en cours, permettent d'envisager une activité, pour l'année 2023, d'environ 899 k€.

Ce chiffre peut apparaître particulièrement élevé, notamment au regard de l'activité réellement constaté en 2021 et 2022 (entre 750 et 770 k€). Il est toutefois bien en cohérence avec :

- L'augmentation du portefeuille d'activités, qui comme nous l'avons vu, est passé de 1 176 k€ à fin 2021, à 1 647 k€ à fin 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Publication : 20/12/2023

- L'augmentation des effectifs, avec une perspective d'environ 10,5 équivalents temps pleins en 2022, contre 8,9 équivalents temps pleins en 2021 ; ce qui permet de réaliser les contrats qui nous sont confiés.
- Un « reste à trouver » de 15 k€ (contre 60,5 k€ à la même période en 2021, et 40 k€ à la même période en 2020) ; tout à fait envisageable :
- Un certain nombre de propositions en cours, pour environ 170 k€, qui – sous réserve de signature – généreront un chiffre d'affaires en 2022 ; permettant le cas échéant de compenser des opérations en cours qui prendraient du retard ou qui seraient stoppés.
- L'accroissement de l'actionnariat qui permet d'envisager un plus grand champ de développement.

Cette augmentation de l'activité en 2023, est en corrélation avec une augmentation de la charge de travail, et donc des charges société (et bien sûr, en particulier, des charges salariales).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Publication : 20/12/2023